



Pour un Développement à Visage Humain au Mali

PLAN D' ACTIONS NATIONAL D' EXTENSION DE LA DE PROTECTION SOCIALE 2010-2014 DU MALI

Draft3 – atelier de Sélingué

Mai 2010

TABLE DES MATIERES

	Pages
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
PREFACE.....	5
AVANT PROPOS.....	6
INTRODUCTION.....	8
I. CONTEXTE ET PRINCIPES DIRECTEURS.....	10
I.1. CADRE DE REFERENCE.....	10
I.2. PRINCIPES DIRECTEURS.....	10
II. ANALYSE DIAGNOSTIQUE.....	12
II.1. CONTEXTE DE GOUVERNANCE.....	12
II.2. SITUATION ECONOMIQUE.....	13
II.3. SITUATION SOCIALE.....	14
II.4. SITUATION DE LA PAUVRETE ET DE LA MALNUTRITION DES ENFANTS Error! Bookmark not defined.	
II.5. LES PROGRES ENREGISTRES.....	15
II.6. ALLOCATIONS BUDGETAIRES AU SECTEUR SOCIAL.....	16
II.7. SITUATION ET DEPENSES EFFECTIVES PUBLIQUES DE PROTECTION SOCIALE.....	18
II.8. RECOMMANDATIONS DU FORUM NATIONAL SUR LA PAUVRETE ET LA PROTECTION SOCIALE.....	19
II.9. CONCLUSIONS DE L'ETUDE SUR LES FILETS SOCIAUX.....	19
III. LES OBJECTIFS.....	20
IV. LES AXES D'INTERVENTION.....	21
IV.1. EXTENSION DES CHAMPS D'APPLICATION DE LA SECURITE SOCIALE.....	21
IV.1.1. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES PRINCIPAUX ACQUIS.....	21
IV.1.2. RESULTATS ESCOMPTES.....	22
IV.2. LE DEVELOPPEMENT DE L'AIDE ET DE L'ACTION SOCIALES.....	23
IV.2.1. RAPPEL DU CONTEXTE.....	23
IV.2.2. RESULTATS ESCOMPTES.....	24
IV.3. LE DEVELOPPEMENT DE LAMUTUALITE ET AUTRES ORGANISATIONS.....	25
BASEES SUR LA SOLIDARITE.....	25
IV.3.1. RAPPEL DU CONTEXTE.....	25
IV.3.2. RESULTATS ESCOMPTES.....	26
IV.4. LE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL.....	27
IV.4.1. RAPPEL DU CONTEXTE.....	27
IV.4.2. RESULTATS ESCOMPTES.....	27
V. LE FINANCEMENT ET LE PLAN DE SUIVI-EVALUATION.....	28
V.1. FINANCEMENT DU PAN-EPS 2010-2014.....	28
V.2. LE SUIVI – EVALUATION DU PLAN D'ACTION.....	29
CONCLUSION.....	30
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	31
ANNEXE – CADRE DES RESULTATS ET DES ACTIVITES.....	32
ANNEXE – CADRE DES RESULTATS ET DES ACTIVITES.....	33
Axe2 – resultat2.....	Error! Bookmark not defined.
Matrice des activités Axe 2 (Excel).....	43
ANNEXE2 :.....	45
Annexe 1 : Equipe des Experts pour la Rédaction du draft du Plan.....	45
Annexe 2 : Liste des membres du groupe de travail inter sectoriel.....	46
Annexe 3 :.....	46

SIGLES ET ABREVIATIONS

A

AGR	Activité Génératrice de Revenus
AMADER	Agence Malienne pour le Développement de l'Electrification Rurale
ARV	Anti Rétroviraux

B

BIT	Bureau International du Travail
-----	---------------------------------

C

CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDE	Convention Relative aux Droits de l'Enfant
CDMT	Cadre de Dépense à Moyen Terme
CMDT	Compagnie Malienne de Développement des Textiles
CPN	Consultations Périnatales
CRM	Caisse des Retraites du Mali
CSCoM	Centre de Santé Communautaire
CSCRp	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CT-CSLP	Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

D

DGB	Direction Générale du Budget
DNDS	Direction Nationale du Développement Social
DNP	Direction Nationale de la Population
DNPd	Direction Nationale de la Planification du Développement
DNPSES	Direction Nationale de la Protection sociale et de l'Economie Solidaire
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DNTCP	Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique

E

EDSM	Enquête Démographique et de Santé du Mali
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
EMEP	Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté
ENP	Etude Nationale Prospective

G

GIE	Groupement d'Intérêt Economique
-----	---------------------------------

H

HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre (travaux à)
HUICOMA	Huileries Cotonnière du Mali

I

IDH	Indice de Développement Humain
INPS	Institut National de Prévoyance Sociale
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable

M

MICS	Multiple Indicator Cluster Survey (Enquête Grappe à Indicateurs Multiples)
------	--

O

ODHD/LCP	Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale

P

PAN-EPS	Plan d'Actions National d'Extension de la Protection Sociale
PDDSS	Plan Décennal de Développement Social et Sanitaire
PDES	Projet de Développement Economique et Social
PEN	Politique Energétique Nationale
PIB	Produit Intérieur Brut
PISE	Programme d'Investissement du Secteur de l'Education
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PRODESS	Programme de Développement Social et Sanitaire
PTF	Partenaires Techniques et Financiers

R

RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
S	
SAP	Système d'Alerte Précoce
SOTELMA	Société des Télécommunications du Mali
T	
TNS	Taux Net de Scolarisation
TOFE	Tableau des Opérations Financières et Economiques
U	
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UTM	Union Technique de la Mutualité Malienne
V	
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise

PRÉFACE

La Constitution de la République du Mali stipule en son article 17, que « L'éducation, l'instruction, la formation, le travail, le logement, les loisirs, la santé et la protection sociale constituent des droits reconnus » à tous les citoyens. Cette reconnaissance tire déjà son essence de notre société, dans laquelle on ne cessera jamais de rappeler que la solidarité est une très ancienne pratique. Mais force est de constater que cette solidarité traditionnelle s'effrite avec le temps, et que des efforts continuels doivent être déployés pour l'adapter à son temps.

C'est ainsi que le Gouvernement du Mali, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, fait de très louables efforts pour redonner à la solidarité nationale ses lettres de noblesses à travers des réformes et des programmes ambitieux. L'une de ces réformes a été la création en 2000 d'un Département en charge du Développement Social de la Solidarité et des Personnes Âgées, donna naissance, entre autres, à une Direction Nationale chargée de la protection sociale et de l'économie solidaire et à une Direction Nationale chargée du développement social.

En 2002, le Mali s'est donné une ligne directrice en matière de protection sociale en adoptant une déclaration de politique nationale. Dans le cadre de cette politique, un Plan d'Actions National d'Extension de la Protection Sociale (PAN-EPS) a été élaboré et exécuté sur la période quinquennale de 2005 à 2009. La mise en œuvre de ce plan d'actions a permis de faire des avancées significatives dans certains domaines. Il s'agit notamment de :

- la prise de mesures législatives et réglementaires relatives à l'avènement d'une assurance maladie obligatoire et d'un régime d'assistance médicale,
- l'ouverture de certaines prestations de l'Institut National de Prévoyance Sociale aux acteurs des secteurs commercial, artisanal et des professions libérales,
- la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un Fonds National des Risques et Calamités pour le monde rural,
- l'amélioration de l'offre des services au sein des institutions de sécurité sociale, notamment par la déconcentration des structures, l'informatisation et certaines réformes structurelles,
- le renforcement des actions de solidarité en direction des catégories en situation difficile, notamment par une appropriation progressive par l'ensemble des couches de la population des actions du mois de la solidarité,
- le lancement des bases d'une tradition mutualiste qui, si elle se maintenait et se perpétuait, contribuerait à terme à assurer une couverture sociale à l'ensemble des maliens.

Malgré ces efforts, nous sommes convaincus de l'immensité des problèmes restant à résoudre dans ce domaine très complexe qu'est la protection sociale. C'est pourquoi, à l'occasion de l'ouverture des travaux du Forum National sur la pauvreté des enfants et la protection sociale au Mali, tenu en mai 2009, nous exhortons les participants à nous faire des propositions novatrices de réponses aux défis non encore suffisamment relevés.

Les actions proposées dans le présent plan quinquennal constituent une nouvelle étape et se veulent volontaristes au regard de leur caractère innovant. C'est reconnaître en même temps que leur mise en œuvre demandera de gros sacrifices, car prenant en compte les réelles avancées, mais également de nouvelles problématiques émergentes dictées notamment par les crises mondiales et les conditions socioéconomiques actuelles des différentes catégories de nos populations.

Le Gouvernement de la République du Mali, par ma voix, ne ménagera aucun effort pour permettre à ce plan d'atteindre un niveau optimal de mise en œuvre. Il compte, pour ce faire, sur l'engagement légitime de toutes les parties prenantes, à savoir les services publics, les collectivités territoriales, la société civile et les Partenaires Techniques et Financiers. Qu'ils reçoivent, par ma voix, toute la gratitude du Gouvernement.

Le Premier Ministre

Modibo SIDIBE

AVANT PROPOS

Le Gouvernement de la République du Mali, en adoptant en 2002 une déclaration de politique nationale de protection sociale, entendait imprimer à ce secteur plus de visibilité, plus d'efficacité et plus d'efficience à travers une meilleure communication, un financement plus accru et une gestion améliorée. Cette déclaration de politique a, rappelons-le, comme orientation :

- l'extension du champ d'application personnel (élargissement à toutes les catégories de la population),
- l'extension du champ d'application matériel (élargissement des domaines de prestations),
- le développement de l'aide et de l'action sociales,
- le développement de la mutualité et autres organisations basées sur la solidarité.

Le premier plan d'actions appelé Plan d'Actions National d'Extension de la Protection Sociale (PAN-EPS), mis en œuvre sur la période 2005-2009 a permis d'atteindre des résultats très encourageants. Il s'agit notamment de :

- l'instauration d'une assurance maladie obligatoire au profit des fonctionnaires civils et militaires, des fonctionnaires des collectivités décentralisées, des travailleurs du secteur privé, des retraités et des assurés volontaires au régime de l'INPS,
- l'instauration d'un régime d'assistance médicale au profit des indigents,
- l'amélioration notable intervenue dans la gestion des institutions classiques de sécurité sociale (INPS et CRM),
- la réalisation d'une étude de faisabilité de la mise en place d'un Fonds National des Risques et Calamités pour le monde rural,
- le renforcement des actions de solidarité à travers, notamment le mois de la solidarité, grâce à l'adhésion responsable des différentes couches de la population.

Malgré ces acquis, la mise en œuvre du plan a connu des limites réelles par rapport à l'atteinte de certains résultats. Il s'agit, entre autres, de :

- la non mise en place d'un fonds de garantie et d'un fonds d'appui technique pour les mutuelles et sociétés coopératives,
- les avancées très timides réalisées dans la couverture des populations par les mutuelles,
- l'évolution relativement lente de l'assurance volontaire mise en place au niveau de l'INPS,
- la faiblesse relative des subventions dans le cadre de l'aide et de l'action sociales malgré les efforts réels consentis.

Il faut également signaler que la coordination et le suivi évaluation ont été insuffisamment mis en œuvre. Le principal goulot d'étranglement à ce niveau a été le faible fonctionnement du Conseil National d'Orientation de la Protection Sociale dont il faut cependant saluer une réelle dynamique aux premières années de sa mise en place, par l'examen des projets de documents de la politique de protection sociale et du Plan d'Actions National d'Extension de la Protection Sociale 2005-2009.

La crise mondiale récente nous a également démontré que les acquis demeurent très fragiles et qu'une frange importante de la population resterait laissée pour compte si l'on n'apportait pas des innovations, notamment en matière d'aide et d'action sociales, à travers l'instauration d'un filet de protection sociale ciblé sur les couches les plus démunies.

Des recommandations fortes ont été faites dans ce sens à l'issue du Forum National sur la Pauvreté des Enfants et la Protection Sociale tenu en mai 2009 au CICB, dont les travaux ont été présidés par son Excellence Monsieur le Premier Ministre du Mali et Monsieur le Représentant de l'UNICEF pour la Région Ouest Africaine. A cette occasion, Monsieur le Premier Ministre avait, du reste, rassuré l'ensemble des parties de son accompagnement pour une mise en œuvre des recommandations.

Ce nouveau plan a l'ambition de renforcer les acquis et de palier aux insuffisances du premier, en prenant en compte les innovations dictées par les problématiques émergentes.

Conscient du caractère transversal des actions énoncées, le Ministère du Développement Social de la Solidarité et des Personnes Âgées, en sa qualité de département en charge de la protection sociale, est conscient des responsabilités qui sont les siennes et ne ménagera aucun effort garantir la synergie nécessaire entre les différentes parties prenantes..

Aux autres acteurs responsables des différentes actions inscrites dans le présent plan d'actions, à savoir : les départements ministériels, la société civile, les partenaires sociaux, les partenaires techniques et financiers et les collectivités territoriales, je voudrais réaffirmer ma disponibilité à œuvrer que la disponibilité de chacun soit rafferme au profit d'une protection sociale durable de tous les maliens.

Je reste persuadé que l'accompagnement des plus hautes autorités de notre pays demeure un acquis fort, le PDES du Président de la République laissant une place de choix au renforcement des secteurs sociaux.

Le Ministre du Développement Social de la
Solidarité et des Personnes Âgées

Sékou DIAKITE

INTRODUCTION

La Protection Sociale est définie par l'Union Africaine comme étant « une gamme d'actions protectrices publiques entreprises par l'Etat et d'autres acteurs en réponse aux niveaux inacceptables de vulnérabilité et de pauvreté et qui visent à garantir une restauration des droits humains face aux risques de destruction chez la frange de population qui pour des raisons indépendantes de leur volonté sont incapables de s'auto prendre en charge ».

La protection sociale est désormais perçue au plan mondial et au Mali comme une composante clef dans les stratégies de réduction de la pauvreté. En plus de la réduction de la vulnérabilité économique, sociale, alimentaire/nutritionnelle et d'autres chocs et stress, la protection sociale constitue également une voie pour promouvoir la productivité des ménages en augmentant leur capacité d'achat des intrants et soutenir le développement des enfants, futurs adultes de demain. Elle contribue à briser le cycle inter générationnel de la pauvreté par le développement du capital humain.

Une Déclaration de Politique Nationale de Protection Sociale a été adoptée en 2002 au Mali et qui définit les orientations stratégiques nationales en la matière. Cette politique de protection sociale définit comme axes d'intervention les champs de la sécurité sociale, de l'aide et de l'action sociales ainsi que de la mutualité. Aussi, le Mali a souscrit à la politique de l'Union Africaine de Protection Sociale adoptée par les Ministres Africains à Windhoek en 2008.

Dans le but de disposer d'un instrument de plaidoyer et de pilotage opérationnel de la politique gouvernementale de développement social eu égard à l'expiration en décembre 2009 du plan d'actions national d'extension de la protection sociale 2005-2009, le Gouvernement a mis en place en Mars 2009 un groupe inter sectoriel de travail pour l'élaboration du plan d'actions national d'extension de la protection sociale 2010-2014 par Décision du Ministre du Développement Social de la Solidarité et des Personnes Agées. Plusieurs partenaires bilatéraux et multi latéraux sont partie prenante de ce groupe de travail.

L'élaboration de ce document s'est déroulée dans une démarche participative et itérative ayant débuté par :

- la tenue de la réunion du groupe de travail inter sectoriel en Juin 2009,
- la réalisation de l'évaluation du plan d'actions 2005-2009 par une équipe de 2 consultants nationaux,
- la tenue à Ségou de l'atelier de rédaction du draft du plan d'actions par une équipe de 18 Experts multi sectoriels,
- la revue et l'enrichissement du contenu par l'ensemble des membres du Groupe intersectoriel lors des différentes réunions du groupe, tenues à Bamako.

La version finale du document a été examinée, amendée et validée au cours d'un atelier national de validation ayant regroupé une centaine de participants nationaux (des niveaux central et régional) et internationaux, y compris la Société Civile, les Partenaires Techniques et Financiers, le Parlement des Enfants et des Jeunes et les Associations féminines.

Il convient de mentionner que l'approche de planification et de gestion axée sur les résultats a été appliquée pour l'élaboration de ce plan d'actions. Il tire sa substance des documents de politique publique, des plans sectoriels et stratégies nationales ayant servi de base d'orientation stratégique, de même que les résultats des 4 études complétées en 2009 sur la pauvreté des enfants et l'impact des crises alimentaires, les recommandations du forum national sur la pauvreté des enfants et la protection sociale organisé en Mai 2009 sous l'autorité du Premier Ministre et des membres du Gouvernement, les axes stratégiques du CDMT-PRODESS II, les recommandations de la revue annuelle 2008 du CSCRP ainsi que les conclusions préliminaires de l'étude sur les filets sociaux de sécurité présentés le 16 décembre 2009 à Bamako. Une revue documentaire préalable a servi d'évidence pour l'identification des problèmes prioritaires, la définition des intentions et des mécanismes de réponses adéquates pour la réduction de la pauvreté, des inégalités, des risques sociaux et l'amélioration de l'accès des groupes démunis aux services sociaux de base.

Le présent plan opérationnel est structuré en 5 parties que sont : le rappel du contexte et des principes directeurs, l'analyse diagnostique, les objectifs du plan d'action, le contenu des axes d'interventions, le plan de financement et de suivi et évaluation et enfin la conclusion.

En plus de l'effort d'harmonisation avec les politiques sectorielles, le présent plan situe les responsabilités des Ministères techniques en charge des missions spécifiques sectorielles. Son horizon temporel est aligné sur le plan décennal des OMD 2006-2015 du Mali qui cadre avec le CSCR 2007-2011.

Le contenu détaillé et le chiffrage budgétaire des programmes spécifiques de transferts sociaux seront développés ultérieurement après les études de faisabilité en perspective.

Enfin, la nouvelle vision de protection sociale telle que définie par le Gouvernement dans sa déclaration de politique générale établit un lien clair de la contribution des mesures novatrices de protection sociale comme stratégie d'accélération des progrès pour la réduction de la pauvreté au Mali et de l'atteinte des OMD.

Dans ce contexte de crises mondiales qui ont un effet sur la population, l'extension de la PS cible principalement et avant tout les populations démunies et vulnérables comme en témoignent les indicateurs de résultats afin d'atténuer l'impact de ces crises sur le bien être des couches défavorisées. Ce plan se situe dans une logique de complémentarité et de synergie avec les programmes sectoriels nationaux qui visent l'augmentation de l'offre des services sociaux de base de qualité.

Le renforcement du financement national de ces interventions novatrices à haut impact sur la réduction de la pauvreté et le renforcement des capacités institutionnelles de pilotage et de mesure des résultats constituent des préalables indispensables à l'accomplissement des ambitions affichées du Gouvernement dans ce domaine.

I. CONTEXTE ET PRINCIPES DIRECTEURS

I.1. CADRE DE REFERENCE

Le Mali, est un pays au cœur de l'Afrique de l'ouest, avec une population estimée à 14 517 176 d'habitants dont 7 314 432 femmes et un taux d'accroissement de 3,6 % par an selon les résultats provisoires du RGPH 2009.

Le Mali entend faire de la croissance le levier de la réduction de la pauvreté. C'est ainsi qu'il s'est doté d'un Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2007-2011) qui constitue la première tranche quinquennale pour l'opérationnalisation du Plan Décennal 2006-2015 pour l'atteinte des OMD au Mali. Ce Plan ainsi que le PDES du Président de la République (2007-2012) sont en cohérence avec les grandes orientations consensuelles proposées par la vision de l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025.

Cette architecture du cadre de planification nationale est en cohérence avec la déclaration de politique nationale de protection sociale adoptée par le gouvernement en 2002. Cette politique qui s'inscrit dans l'axe d'orientation N° 2 du CSCR à savoir le renforcement du Secteur social sert de cadre à la réalisation des plans, programmes, projets et stratégies pour garantir une couverture sociale des risques des différentes catégories de la population.

A cet effet la stratégie prévoit la mise en place d'un véritable système de protection sociale pour les fonctionnaires civils et militaires, les travailleurs du secteur privé, les parlementaires, les professions libérales, le secteur informel, le secteur agricole et les indigents à travers les mécanismes que sont : l'Assurance Maladie Obligatoire, le Régime d'Assistance Médicale, la mutualité et autres régimes de la sécurité sociale, l'aide et l'action sociales.

Elle se fonde sur les engagements nationaux et internationaux auxquels le Mali a souscrit en matière de protection sociale, notamment :

- la constitution du Mali en son article 17 qui stipule : « l'Education, l'instruction, la formation, le travail, le logement, les loisirs, la santé et la protection sociale, constituent des droits reconnus pour tous »,
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,
- la Convention Relative aux Droits de l'enfant et les Résolutions du Sommet de Copenhague sur le Développement Social tenue en 1995,
- le code du travail qui reconnaît des conditions égales d'accès au travail pour l'homme et pour la femme et protège la mère et l'enfant en situation de travail,
- la loi 95 034 du 12 Avril 1995 relative au code des collectivités territoriales.

I.2. PRINCIPES DIRECTEURS

La crise économique actuelle et les défis permanents que posent l'évolution de la population, l'instabilité des prix, l'insécurité alimentaire et le changement climatique, font ressortir la nécessité pour les pouvoirs publics de prendre des mesures plus efficaces pour remédier aux difficultés auxquelles se heurtent concrètement les femmes, les hommes et les enfants pauvres et leur permettre de tirer parti des possibilités qui s'offrent à eux.

L'analyse de la situation du Mali recommande l'application de mesures visant à promouvoir la protection sociale afin non seulement d'aider les plus vulnérables en période de crise mais aussi de favoriser la reprise et réduire la pauvreté à plus long terme. L'action portant sur la protection sociale permettra également au Mali de sauvegarder les progrès accomplis au cours de la dernière décennie dans la réalisation de l'OMD 1 face à l'instabilité des marchés internationaux.

Dans tous les cas, l'objectif du Mali est d'assurer un minimum de bien-être en luttant contre l'insuffisance monétaire, l'exclusion sociale, la discrimination. L'Etat prendra les dispositions nécessaires pour renforcer les services d'aide sociale, les discriminations positives, l'assurance sociale.

Sur cette base, et dans un souci de durabilité et d'efficacité, les interventions dans le domaine de la protection sociale doivent être fondées sur les principes directeurs suivants :

La volonté politique forte

De par leur caractère transversal, les systèmes de protection sociale doivent être le fruit d'une volonté politique forte et sans faille aux plus hauts niveaux de l'Etat pour pouvoir produire des effets positifs durables. Il est également nécessaire de les intégrer dans le cadre national de la politique sociale.

La coordination intersectorielle et le renforcement des capacités institutionnelles

La coordination intersectorielle entre les différents ministères, la société civile, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les PTF est primordiale afin d'assurer la synergie dans la mise en œuvre des programmes (transversaux) de protection sociale. Il est également nécessaire de renforcer les institutions pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation afin d'assurer l'efficacité et la viabilité des programmes.

Une meilleure coordination des différents secteurs d'intervention offre par ailleurs un meilleur rapport coût-résultat et permet de développer un programme de protection sociale plus efficace et plus efficient.

L'instauration d'une garantie sociale

Pour garantir une protection sociale durable, l'Etat multipliera les initiatives s'inscrivant dans une démarche cohérente à travers une combinaison d'instruments qui assurent la viabilité dans son financement et sa mise en œuvre.

La mise en commun des mécanismes de prise en charge des risques

Il convient non seulement de procurer aux populations des mécanismes de prévention contre les risques sociaux (maladie, accident, perte de revenus, etc..) mais également contre les facteurs catalyseurs de la pauvreté tels que les calamités naturelles.

La subsidiarité

L'Etat doit travailler en étroite collaboration avec les autorités décentralisées pour assurer une meilleure mise en œuvre du plan d'action. L'Etat se doit d'intervenir lorsque l'initiative locale n'a pas réussi à satisfaire totalement ou partiellement les besoins des populations défavorisées.

L'Approche « droit de l'homme et universalité »

Chaque personne a droit à l'assistance sociale dans les conditions prévues par la loi en tenant compte de ses aspirations et de ses besoins fondamentaux indépendamment de son appartenance religieuse et politique, de son statut social et de son sexe. Les êtres humains étant en principe égaux, les discriminations fondées sur ces facteurs sont inacceptables. Il appartient à la société de tenir compte de ces différences en adoptant des mesures appropriées et des attitudes tolérantes et constructives.

La solidarité

Pour le maintien et le renforcement de la cohésion sociale, la communauté doit contribuer activement à l'entraide et à l'assistance aux personnes qui ne peuvent seules subvenir à leurs besoins sociaux.

Le partenariat

Les acteurs des secteurs public et privé, de la société civile ainsi que les partenaires bilatéraux et multilatéraux doivent œuvrer en synergie pour l'organisation et le développement des services sociaux.

L'approche « droits de l'enfant »

En vertu de leur âge et leur statut dans la société, les enfants sont pratiquement et légalement incapables de revendiquer leurs droits. Par conséquent, il faut prendre en compte la spécificité des risques liés à l'âge et au genre des enfants à travers leur cycle de vie dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de protection sociale.

L'approche « genre »

La prise en compte de la dimension genre est au centre des préoccupations sociales en vue de réduire l'écart, souvent élevé, entre les hommes et les femmes dans les différents domaines tels que la santé, l'éducation et l'alphabétisation, l'accès au crédit, la participation à la vie politique nationale, etc.

La participation

La promotion sociale est d'abord et avant tout une question d'engagement personnel et une prédisposition à changer résolument sa situation. Le principe de participation est fondamental pour la réussite des programmes sociaux. Ainsi, la participation des bénéficiaires à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions entreprises en leur faveur doit être privilégiée et valorisée.

Sur la base des deux principes précédents, il est également nécessaire d'inclure les voix et opinions des enfants et des adolescents dans la compréhension et la conception des systèmes et programmes de protection sociale.

La prise en compte du secteur informel

L'orientation des politiques de protection sociale vers le secteur informel de l'économie permet d'avoir une portée maximale et permet aux travailleurs du secteur informel, le plus souvent invisibles aux yeux des responsables de l'élaboration des politiques, d'être pris en compte.

II. ANALYSE DIAGNOSTIQUE

Pays sahélien enclavé peuplé de 14,5 millions d'habitants d'après le RGPH de 2009 (avec 46,3 % de la population âgée de moins de 15 ans et 50,4% de population féminine), le Mali est un vaste pays d'une superficie de 1.241.238 km². Le poids démographique élevé (6,6 enfants par femme et un taux moyen de croissance démographique de 3,6% par an) traduit l'immensité des besoins à satisfaire au plan social dans le pays au regard de l'ampleur de la pauvreté qui touche la moitié de la population du pays.

II.1. CONTEXTE DE GOUVERNANCE

Le Mali est un pays stable qui expérimente une démocratie apaisée depuis plus d'une décennie avec des élections présidentielles, législatives et municipales pluralistes régulières. Le pays s'est engagé depuis 1992 dans un vaste processus de décentralisation et de déconcentration qui marque la volonté des autorités à responsabiliser les populations dans la gestion de leur propre développement. Le découpage administratif comprend 8 Régions, 1 District de Bamako, 49 Cercles, 703 Communes (dont 607 rurales et 96 urbaines).

Le Mali figure parmi les premiers pays du continent qui ont adhéré au mécanisme africain d'évaluation par les pairs avec la signature du protocole d'accord par lequel il a décidé de se soumettre volontairement à cette obligation d'évaluation de l'action publique et de la bonne gouvernance. Cette volonté de transparence s'est concrétisée par la production du rapport et du plan d'action national par l'équipe constituée qui a sillonné le territoire national à la rencontre des citoyens et des groupes organisés pour recueillir, en toute indépendance, leurs avis, leurs suggestions sur la gouvernance de leur pays dans tous ses aspects sociopolitiques.

La démocratisation à la base par le biais de la décentralisation se consolide par la création d'un corps de la fonction publique des collectivités, le transfert de compétences du pouvoir central aux structures décentralisées en matière de santé, d'éducation et d'hydraulique. Ces mesures sont le gage d'une volonté politique d'asseoir une vraie politique de décentralisation dans le pays. Cependant le transfert de compétence souffre d'une lenteur dans le transfert effectif des moyens et des ressources pour davantage consolider un état de droits pour la jouissance des citoyens.

Outre la consolidation du processus de décentralisation, le Gouvernement du Mali a exprimé, au cours des dernières années, sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté une priorité absolue en adoptant le « Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté » comme seul cadre de référence des politiques et stratégies de développement du Mali à moyen terme et le principal instrument de dialogue avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

Le cadrage macroéconomique du CSCRP prévoit une croissance économique annuelle moyenne forte et durable de 7% qui associée aux différentes réformes administratives et structurelles, permettra de réduire de façon significative la pauvreté et d'améliorer l'accès aux services sociaux. Sa mise en œuvre effective en 2008 n'a pas atteint l'optimisme initial à cause des aléas climatiques et de la conjoncture internationale difficile.

Les actions entreprises dans le cadre du programme de développement sanitaire sociale (PRODESS) et du programme d'investissement sectoriel de l'éducation (PISE) ont certes eu des résultats encourageant toutefois des facteurs endogènes et exogènes ont influencé négativement l'atteinte des résultats escomptés.

II.2. SITUATION ECONOMIQUE

La conjoncture internationale peu favorable marquée par les crises alimentaire et énergétique a affecté l'économie du Mali. Ainsi, le Gouvernement a dû renoncer à une partie importante de ses ressources fiscales pour assurer l'accessibilité des populations aux produits de première nécessité. Ceci a conduit à une stagnation du niveau de la croissance économique qui est ressortie à 5% en 2008. Le niveau de l'inflation est passé de 1,4% en 2007 à 9,2% en 2008. En 2009, la crise économique et financière internationale devrait entraîner l'économie mondiale dans une phase de récession avec une croissance économique de l'ordre de -1,06%. La croissance économique attendue des pays d'Afrique au sud du Sahara sera inférieure à 1,4%. Au Mali, la prévision de croissance pour 2009 est de 4,1% contre 5% une année plus tôt. Ce ralentissement de la croissance est imputable essentiellement à la baisse de la production d'or. En dépit de cette situation, le déficit budgétaire devrait rester soutenable et conforme aux engagements pris par le Mali.

Un quart des ménages au Mali est dans une situation d'insécurité alimentaire chronique et 15% des ménages demeurent fortement vulnérables à l'insécurité alimentaire. Les céréales constituent plus du tiers du panier alimentaire et comptent pour près de 50% des dépenses de consommation de la plupart des ménages. La hausse des prix des produits alimentaires a ainsi eu un impact significatif sur les pauvres et les couches vulnérables telles que les enfants. La forte hausse du cours du pétrole depuis 2008 a obligé l'Etat à subventionner fortement les prix pétroliers avec un coût énorme pour le budget. Certaines dépenses programmées ont dû être reportées, voire annulées. Enfin, la crise financière déclenchée en septembre 2008 a entraîné un effondrement de la demande des pays développés et émergents et pourrait entraîner une diminution des envois de fonds des maliens de l'étranger.

Avec l'évolution favorable des cours de l'or, les résultats en matière d'exportation ont été satisfaisants. Ainsi, il a été enregistré une croissance en valeur de 18,9% des exportations. Les importations ont augmenté de 24,7% en valeur en 2008, contre 4,9% de croissance prévue dans le cadrage du CSCR, ce qui explique l'aggravation du déficit de la balance commerciale qui est passé de 138,9 milliards de FCFA en 2007 (4,1% du PIB) à 216,3 milliards de FCFA en 2008 (5,5% du PIB).

Le solde des transactions courantes hors transferts officiels est resté stable à -9,7% du PIB en 2008, contre -7,0% prévu dans le cadrage du CSCR, soit une dégradation de 2,7 points de pourcentage par rapport à l'objectif.

Tableau 1 : comparaison des réalisations en 2007 et 2008

Indicateurs	Réalisations 2007	Réalisations 2008
PIB aux prix du marché (mrd. FCFA courants)	3 424,54	3912,77
Taux de croissance réelle du PIB aux prix du marché	4,3%	5,0%
- PIB secteur primaire	2,5%	13,2%
- PIB secteur secondaire	-4,6%	-4,6%
- PIB secteur tertiaire	10,4%	4,3%

Source : Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique/
Direction Nationale de la Planification du Développement

En matière de finances publiques, les recettes fiscales ont augmenté de 6,6% en 2008 et se situent à 519,4 milliards de FCFA. Quant aux dépenses totales et prêts nets, elles ont baissé de 1,3% pour atteindre 828,2 milliards de FCFA. Le déficit budgétaire global hors dons s'est situé à 220,9 milliards en 2008 (5,6% du PIB) contre 269,1 milliards une année plus tôt (7,9% du PIB).

Malgré la conjoncture difficile, plusieurs objectifs financiers ont été atteints. Au total, des progrès ont été observés dans le cadre de la préparation du Budget, de l'interconnexion de la chaîne des dépenses, de la réforme du système de passation des marchés publics, de la déconcentration des crédits budgétaires et du

contrôle interne. Toutefois, des faiblesses persistent encore dans le cadre des domaines et du cadastre, du contrôle juridictionnel et du contrôle parlementaire.

Tableau 2 : Comparaison des réalisations entre 2007 et 2008

TOFE (mrd. FCFA courant)	Réalisations	Réalisations
	2007	2008
Total des recettes et dons	730,3	741,5
Recettes totales	569,9	607,3
Recettes budgétaires	509,4	540,6
Recettes fiscales	487,2	519,4
Dépenses et prêts nets	839	828,2
Dépenses courantes	437,1	459,1
Dépenses en capital	389	294,9
Déficit (engagements, hors dons)	269,1	220,9
Taux de pression fiscale (= Recettes fiscales / PIB m)	14,23%	13,27%
PIB courant	3 424,5	3 912,8

Source : Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique/
Direction Nationale de la Planification du Développement

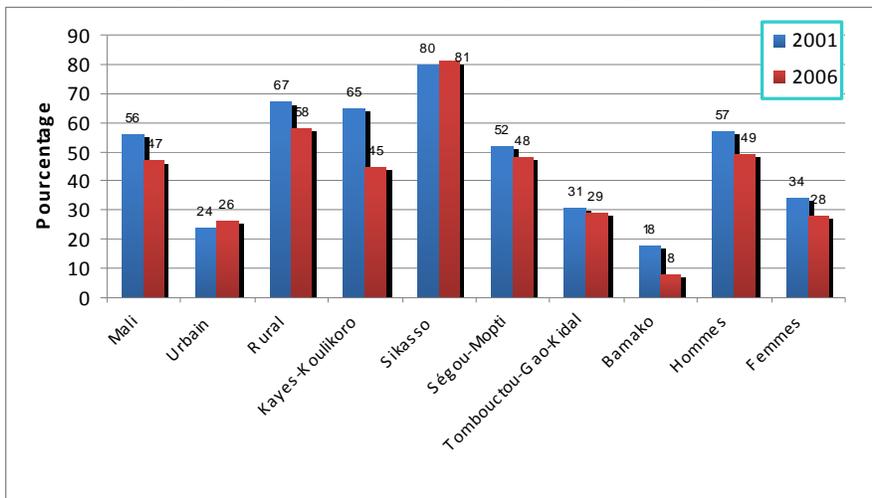
II.3. SITUATION SOCIALE

D'après les résultats l'ELIM 2006, la pauvreté monétaire affectait 47,4% de la population du Mali, la profondeur de la pauvreté était de 16,7% et la pauvreté extrême (sévère) touchait 8% de la population en 2006. Les résultats de l'étude sur la pauvreté des enfants et les inégalités au Mali publiée en 2009, révèlent par ailleurs que la pauvreté monétaire affectait 50% des enfants de moins de 15 ans et que 50% des enfants étaient affectés par au moins deux privations sociales et 85% par au moins une privation.

En appliquant ces proportions à l'effectif de la population du Mali, on pouvait estimer à au moins 7 millions le nombre de personnes qui vivait avec moins de 1 dollar par jour et à au moins 2,6 millions le nombre d'enfants de moins de 15 ans qui souffraient au moins d'une privation absolue.

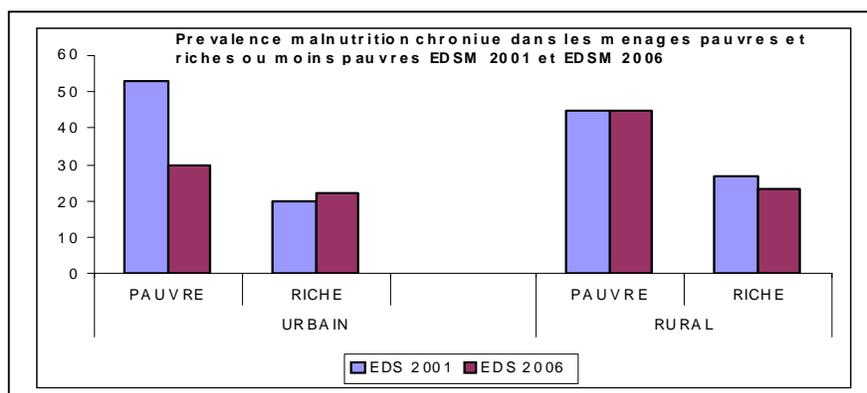
Le graphique1 de pauvreté ci-dessous exprimée en dollar par jour, indique que les régions de Sikasso et celles de Mopti et Ségou étaient les plus touchées par la pauvreté en 2006. A la même période, les populations du milieu rural payaient un plus lourd tribut à la pauvreté. Par ailleurs, le graphique montre que les hommes avaient une situation plus critique que celle des femmes.

Graphique 1 : situation de la pauvreté par région



Selon les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé de 2006, la malnutrition chronique touchait 32% des enfants de moins de 5 ans et principalement les enfants des ménages pauvres (graphique 2). En effet, le graphique 2 montre que tant en milieu rural qu'en milieu rural, les enfants des ménages riches sont moins touchés par la malnutrition. Ceci est un indice éloquent de la nécessité de transferts sociaux dirigés sur les enfants des ménages pauvres.

Graphique 2 : prévalence de la malnutrition chronique dans les ménages pauvres et riches ou moins pauvres



Ainsi qu'il ressort des conclusions de la revue annuelle 2008 du CSCRP et du rapport national 2009 de suivi des OMD, la situation sociale au Mali reste assez préoccupante. En effet, lesdites conclusions indiquent que l'achèvement des OMD en 2015 au Mali demeure peu probable à l'exception de l'OMD 2 concernant l'éducation au primaire (voir tableau n°3 ci-dessous).

Tableau 3 : Situation actuelle quant à la probabilité d'atteindre les 8 Objectifs du millénaire pour le développement au Mali en 2015

Objectifs (OMD)	Chance d'achèvement des OMD au Mali en 2015
Objectif 1: Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	Peu probable
Objectif 2: Assurer une éducation primaire pour tous	Probable
Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Peu Probable
Objectif 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	Peu Probable
Objectif 5: Améliorer la santé maternelle	Peu probable
Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies	Peu probable
Objectif 7: Assurer un environnement durable	Peu probable
Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Peu Probable

Source : Rapport national de suivi des OMD 2009

II.4. LES PROGRES ENREGISTRES

En dépit des défis persistants de pauvreté chronique et de faible chance d'achèvement des OMD en 2015 si des mesures novatrices ne sont pas prises, il convient de mentionner que des progrès significatifs ont été réalisés entre 2002 et 2007 en matière d'offre des services sociaux de base. En effet, dans le domaine de l'enseignement, les effectifs se sont accrus de 24,4% au premier cycle et de 48,7% au second cycle entre

2002 et 2006. Le taux brut de scolarisation au premier cycle est passé de 67% en 2003 (dont 56,4% pour les filles) à 77,6% en 2007 (dont 68% pour les filles). Les efforts entrepris dans le domaine de l'alphabétisation ont permis l'accroissement de ce taux, qui est passé de 24% en 2003 à 26,2% en 2006 et 26,4% en 2007.

En matière de santé, les autorités ont consenti des efforts dans le domaine de la construction des CSCOM en vue de rapprocher les populations des centres de santé. Ainsi, le nombre de CSCOM est passé de 660 en 2003 à 826 en 2007 soit une augmentation de l'ordre de 25%. La proportion de la population vivant dans un rayon de 5 km est passée de 46% en 2003 à 53% en 2007.

Les efforts en matière de solidarité et de développement social ont permis l'élargissement de la couverture des populations par les mutuelles. Ainsi, de 2004 à 2006, la proportion des populations maliennes couvertes par les mutuelles est passée de 0,9% à 2,2%.

Entre 2002 et 2007, les services de l'emploi ont enregistré 110 742 créations d'emplois permanents, publics et privés. Ces données ne tiennent pas compte des emplois précaires et/ou non qualifiés créés par les grands chantiers de l'Etat, le secteur informel et l'auto-emploi formel.

Les différents efforts dans le secteur de l'eau potable ont été plus que satisfaisants dans la mesure où les réalisations sont largement au dessus des objectifs (objectif OMD inclus) et en amélioration graduelle depuis 2002. En effet, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 60,1% en 2003 à 70,1 % en 2007.

Les autorités politiques du pays, à travers la politique énergétique ambitionnent de contribuer au développement durable du pays à travers la fourniture des services énergétiques accessibles au plus grand nombre, à moindre coût et favorisant la promotion des activités socioéconomiques. Cette volonté du Gouvernement s'est traduite en mars 2006 par l'adoption de la Politique Énergétique Nationale (PEN). C'est dans cette optique que la Stratégie des Biocarburants a été adoptée en 2008.

Le taux national d'accès à l'électricité est passé de 14,1% en 2003 à 22,53% en 2007, compte tenu des points lumineux en milieu rural. Il a atteint 25,41% en 2008 contre 22,53% en 2007. Aux niveaux urbain et rural, il a enregistré des évolutions sensibles, avec des gains de trois (03) points de pourcentage par rapport à leur taux de 2007, qui étaient respectivement de 55,58% et 8,23%. Cette augmentation s'explique par d'importants efforts des Autorités dans le domaine énergétique et particulièrement par l'impact du Programme d'Eclairage Public commencé en 2005 en milieu rural grâce aux interventions de l'AMADER.

Dans le domaine du développement humain, le Mali a connu des avancées notables. Selon les calculs de l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté (RNDH, 2008), l'IDH national (calculé sur la base des données nationales) est passé de 0,419 en 2002 à 0,457 en 2005, par contre l'IDH mondial est passé de 0,326 à 0,3801. Toutefois, le rythme d'amélioration fait que le Mali reste toujours parmi les pays à faible indice du développement humain.

II.5. ALLOCATIONS BUDGETAIRES AU SECTEUR SOCIAL

Au cours de ces quatre dernières années, les allocations budgétaires ont été relativement favorables à l'éducation de base, la santé, l'agriculture, l'urbanisme et les travaux publics, et aux dépenses d'administration.

Ainsi, il ressort du tableau N°4 ci-dessous que la part des secteurs sociaux dans l'ensemble du budget d'Etat représentait respectivement 41,8 % et 42 % en 2007 et 2008, soit des proportions globalement satisfaisantes. Cependant, une comparaison entre les différentes composantes montre le financement des autres secteurs sociaux ne représentait respectivement que 13,8% et 11,1% de l'ensemble des secteurs sociaux sur les mêmes périodes

¹ Les données utilisées pour le calcul de l'IDH national ne tiennent pas compte de la comparabilité comme dans le cas de l'IDH mondial. De façon spécifique, l'espérance de vie pour le calcul de l'IDH mondial est issue des EDS, par contre pour l'IDH national ce sont les projections de la DNSI à partir du RGPH 1998 qui sont utilisées.

Tableau 4 : Part des secteurs sociaux dans l'ensemble du budget en 2007 et 2008 (en %)

Secteurs	2007	2008
Education nationale	25,6%	25,7%
Santé (sans les autres secteurs sociaux)	10,4%	11,6%
Autres secteurs sociaux	5,8%	4,7%
Total	41,8%	42%

Source : Direction Générale du Budget

Le tableau N°5 suivant donne l'évolution du budget de l'Etat par secteur et en part (%) de 2004 à 2007. Les dépenses de pauvreté dans le Budget de l'Etat sont passées de 641,8 milliards de FCFA en 2007 à 669,7 milliards de FCFA en 2008 soit une augmentation d'environ 28 milliards de FCFA. La part des dépenses de santé a légèrement augmenté, passant de 10,4 pour cent en 2007 à 11,6% en 2008. La part des dépenses d'éducation a stagné tandis que celle des autres secteurs sociaux a diminué.

Tableau 5 : Evolution du budget de l'Etat par secteur et en part (%) de 2004 à 2007

	2004		2005		2006		2007	
	Montant en FCFA	Part en %						
POUVOIR PUBLIC & ADMINISTRATIION	67034354	10,19	90236071	11,54	103673919	12,16	107299428	12,16
DIPLOMATIE & AFFAIRES ETRANGERES	12904409	1,96	14581489	1,86	16877261	1,98	107299428	12,16
DEFENSE NATIONALE & SECURITE	54475764	8,28	60675775	7,76	67360366	7,90	75022357	8,50
EDUCATION DE BASE	84617296	12,86	81937212	10,48	111313914	13,06	128681741	14,59
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, SUPERIEUR & TECHNIQUE SCIENTIFIQUE	27755670	4,22	31446675	4,02	37568482	4,41	40221256	4,56
CULTURE JEUNESSE ET SPORT	9455348	1,44	10777928	1,38	12521040	7,63	13456847	1,53
SANTÉ	41784630	6,35	48423660	6,19	65067298	7,63	62667831	7,10
SECTEURS SOCIAUX	27971118	4,25	30667502	3,92	26766731	3,14	35119353	3,98
EMPLOI	3141150	0,48	4715294	0,60	7044533	0,83	7099291	0,80
AGRICULTURE	72405217	11,00	117062558	14,97	95305128	11,18	96889790	10,98
MINE HYDRAULIQUE ET INDUSTRIE	16318386	2,48	26510527	3,39	40853493	4,79	43720783	4,96
URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS	63603365	9,67	86135386	11,01	92664303	10,87	85976620	9,75
TRANSPORT	17399451	2,64	9185548	1,17	9938350	1,17	11606186	1,32
COMMUNICATION	13137356	2,00	7257981	0,93	8972931	1,05	11555544	1,31
DETTE INTERIEURE	0	0,00	1365483	0,17	0	0,00	827550	0,09
DETTE EXTERIEURE	35714435	5,43	58945694	7,54	42362499	4,97	25087019	2,84
INTERET DETTE EXTERIEURE	10744863	1,63	17224369	2,20	14222904	1,67	10944716	1,24
DOTATIONS NON REPARTIES	99527693	15,13	85047994	10,87	99997096	11,73	106592697	12,08
TOTAL BUDGET D'ETAT	657990506	100	782197146	100	852510247	100	882147459	100

Source : Direction Générale du Budget, 2009

II.6. SITUATION ET DEPENSES EFFECTIVES PUBLIQUES DE PROTECTION SOCIALE

Les conclusions préliminaires de l'étude d'inventaire des filets sociaux effectuée par la Banque Mondiale et le constat de l'évaluation du plan d'action 2005-2009 montrent que la vision de la protection sociale au Mali reste limitée jusqu'en 2009 principalement aux mécanismes contributifs ayant un impact très faible sur le développement du capital humain et la réduction de la pauvreté. La pauvreté chronique et les inégalités perdurent à cause de la très faible portée des interventions de transferts sociaux à une importante frange de la population (au moins 50% qui vit avec moins de 1 dollar par jour).

Le tableau ci-dessous indique qu'à peine 0,6% du PIB est dépensée pour les interventions spécifiques en matière de filets sociaux de sécurité comparativement aux autres secteurs sociaux. Le secteur du développement social ne bénéficie pas de plus de 2 milliards de Francs CFA par an sur le budget national, ce qui est trop insuffisant pour faire face aux besoins immenses de précarité de consommation et d'utilisation des services sociaux par la population.

Les filets sociaux sont importants pour la réduction de la pauvreté, et pourtant, les montants dépensés sont minimes par rapport aux dépenses effectives de santé et d'éducation.

Tableau 6 : Dépenses Education, Santé, FS en % PIB

Domaine	2006	2007	2008
Education	4.7%	4.9%	5.1%
Santé	2.0%	1.8%	1.8%
Filets Sociaux (y compris subventions alimentaires 2007-08) (*) (*) double comptage	0.3%	0.3%	0.6%

Source : Résultats de l'Etude sur les Filets Sociaux au Mali, CT-CSLP/Banque Mondiale, avril 2010

La situation de vulnérabilité des populations et particulièrement des enfants s'est accrue avec la hausse des prix des denrées alimentaires en 2008 comme le démontrent les résultats de l'étude sur l'impact de la hausse des prix au Mali réalisée par l'UNICEF en 2009.

Tableau 7: Evolution des insuffisances calorifiques inférieures au minimum requis pour satisfaire les besoins calorifiques des enfants avant et après la crise alimentaire (de 2006 à 2008)

Région	Avant la crise (2006)	Après la crise alimentaire (2008)
	Niveau de pauvreté alimentaire des enfants (%)	Variations (en %)
Mali	41,5	10,3
Urbain	25,3	7,5
Rural	48,1	11,4
Kayes	40,8	13,9
Sikasso	63,4	11,3
Mopti	37,9	10,0
Bamako	13,5	2,5
1 enfant	13,2	5,8
2 enfants	16,7	8,2
7 enfants &+	54,4	11,2

Source : Etude sur l'Impact de la hausse des prix des produits alimentaires sur la pauvreté des enfants et les réponses politiques au Mali, UNICEF, 2009

Face à cette situation préoccupante de hausse de la pauvreté alimentaire chez les enfants comme conséquence de la crise mondiale, l'une des recommandations de la revue 2008 du CSCRP a été

d'accélérer les efforts pour atténuer les effets des crises mondiales sur la population du Mali et d'œuvrer à la mise en œuvre des recommandations du forum sur la pauvreté des enfants et la protection sociale tenu en mai 2009.

II.7. RECOMMANDATIONS DU FORUM NATIONAL SUR LA PAUVRETE ET LA PROTECTION SOCIALE

Le Forum National sur la Pauvreté des Enfants et la Protection Sociale au Mali s'est tenu en Mai 2009 sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre.

L'objectif général du forum national était de mieux informer les décideurs, planificateurs, chercheurs, partenaires techniques et financiers, société civile et collectivités décentralisées sur la pauvreté et la vulnérabilité des enfants au Mali et de renforcer leur engagement en faveur des mesures de protection sociale des enfants afin d'accélérer les progrès vers l'atteinte des OMD et la satisfaction des droits des enfants et des femmes au Mali. Cet objectif a été rempli et les acteurs de la vie politique ont pris conscience des inégalités persistantes dans la lutte contre la pauvreté et de la nécessité d'adopter de nouvelles mesures pour contrer le cycle intergénérationnel de la pauvreté.

A l'issue des présentations et des discussions, quinze recommandations opérationnelles et des options politiques appropriées de protection sociale en faveur des groupes vulnérables et des enfants ont été adoptées par consensus, y compris le développement du présent plan d'action.

Les principales recommandations suggèrent de :

- prendre rapidement des mesures volontaristes pour faire face aux conséquences de la crise mondiale en lançant des programmes (transferts de fonds, filets sociaux, pensions, etc.),
- développer un plan d'action 2010-2014 pour l'extension du régime actuel de protection sociale;
- lancer des programmes pilotes (transferts en espèces),
- mettre en place un stimulus fiscal pour financer le renforcement de la politique nationale de protection sociale de façon durable,
- établir clairement une priorité dans le CSCRP pour lutter contre la pauvreté des enfants et de renforcer la capacité des ménages à faire face aux impacts de la crise,
- créer un organe de suivi de la coordination technique et décentralisée afin d'assurer une synergie dans la mise en œuvre des programmes de protection sociale,
- développer des stratégies de partenariat public/privé pour le financement de programmes et la mise en œuvre des politiques de protection sociale.

II.8. CONCLUSIONS DE L'ETUDE SUR LES FILETS SOCIAUX

Sur la base des recommandations du Forum National, une étude a été lancée par le Ministère de l'Economie et des Finances en partenariat avec la Banque Mondiale pour le développement d'un système de filets sociaux cohérent et efficace (composé de plusieurs programmes).

Le terme « filet social » fait ici référence à des programmes de transferts sociaux non-contributifs ciblés d'une manière ou d'une autre vers les individus ou ménages pauvres ou vulnérables visant à soutenir directement la consommation, le revenu et/ou l'accès aux services sociaux de base financés par des fonds publics.

L'objectif des filets sociaux est de soutenir la consommation et d'assurer l'accès aux services sociaux de base des populations pauvres chroniques et vulnérables pour promouvoir l'investissement humain. Ils apportent également un appui ponctuel à ces populations en cas de choc.

Toutefois, les ressources financières limitées nécessitent de promouvoir les synergies et économies d'échelle entre services sociaux, assurance sociale, et autres politiques sociales (éducation, santé, emploi, etc.) afin d'améliorer le cout-efficacité des programmes existants. Il convient donc de développer une vision commune afin d'œuvrer vers un système de filets sociaux constitué de plusieurs programmes qui se complètent les uns les autres et agissent en synergie avec d'autres politiques sociales.

L'étude recommande de :

- 1) Renforcer la composante « filets sociaux » et assurer son intégration dans la stratégie plus large de protection sociale, en renforçant les liens entre transferts sociaux, services sociaux, assurance sociale et cadre légal, dans le but de : (i) Mettre en œuvre des programmes pluriannuels de filets sociaux pour lutter contre la pauvreté chronique - afin d'atteindre les populations les plus pauvres et vulnérables de façon permanente (prévention) et permettre l'accès des pauvres et vulnérables aux services sociaux de base (promotion) ; (ii) Etablir des mécanismes d'augmentation et de réduction des programmes en périodes de crise, en promouvant des programmes ciblés pour les réponses aux crises (plutôt que subventions généralisées) – afin d'assurer des revenus temporaires aux groupes vulnérables en cas de chocs (protection).
- 2) Renforcer le cadre institutionnel, notamment en : (i) recentrant le rôle et les responsabilités des différentes institutions engagées dans les filets sociaux et établir les formes de collaboration avec les ministères techniques ; (ii) renforçant les capacités des institutions locales (régions et cercles) pour la mise en œuvre des programmes de filets sociaux ; (iii) définissant les modes de financement des filets sociaux (Budget, PTFs, ONG, etc.).
- 3) Améliorer le coût-efficacité des filets sociaux, en particulier (i) renforcer capacités et coordination (langage commun, formations, etc.) ; (ii) mener des études pour élaborer des mécanismes de ciblage efficaces et transparents ; (iii) investir dans le suivi et évaluation (ciblage, impact, coût efficacité) des programmes de filets sociaux ; et (iv) introduire des programmes de transferts sociaux réguliers et prévisibles comme instrument efficace de lutte contre la pauvreté chronique. »

Aussi, l'étude propose d'explorer en priorité :

- L'introduction de transferts sociaux monétaires réguliers et prévisibles pour les pauvres chroniques et vulnérables ;
- L'introduction de programmes de travaux publics à HIMO (auto-ciblé à travers le bas salaire) dans des situations de forte vulnérabilité, pour l'aménagement du territoire et le développement de structures communautaires ;
- Le renforcement des liens entre les programmes de nutrition et les transferts sociaux ;
- L'amélioration des activités de cantines scolaires ;

III. LES OBJECTIFS DU PLAN

L'objectif général du Plan d'Actions National d'Extension de la protection sociale 2010-2014 est de : **contribuer au renforcement des systèmes existants et de réaliser une extension progressive des champs d'application des mécanismes contributifs et non contributifs de la protection sociale au Mali à l'horizon 2015.**

Les objectifs spécifiques sont articulés autour des différentes orientations de la déclaration de politique de protection sociale et des axes définis dans le CSLP deuxième génération, le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté. Il s'agira de :

- mettre en application les lois et les politiques adoptées dans le cadre du plan 2005-2009,
- développer des synergies entre les instruments de protection sociale,
- améliorer les programmes existants de filets sociaux,
- introduire de nouveaux programmes de filets sociaux de sécurité,
- étendre la couverture de l'assurance sociale tant dans le secteur formel que dans le secteur informel,
- renforcer les services d'aide sociale,
- améliorer l'état nutritionnel des enfants,
- améliorer quantitativement et qualitativement la prise en charge des enfants démunis en milieu scolaire, notamment à travers les cantines scolaires,
- renforcer la communication.

IV. LES AXES D'INTERVENTION

Les interventions planifiées pour les cinq prochaines années sont structurées suivant les 3 axes qui correspondent aux 4 orientations stratégiques de la Déclaration de politique de protection sociale du Mali, renforcée avec l'axe renforcement institutionnel et les innovations liées aux filets sociaux, proposées dans le cadre des recommandations du forum national sur la pauvreté des enfants et la protection sociale au Mali, tenu en Mai 2009.

Ainsi, le présent plan est-il structuré autour des 4 axes d'interventions ci-après :

- Axe 1 : L'extension des champs d'application matériel et personnel de la sécurité sociale,
- Axe 2 : Le développement de l'aide et de l'action sociale,
- Axe 3 : Le développement de la mutualité et autres organisations basées sur la solidarité,
- Axe 4 : Le Renforcement institutionnel.

IV.1. EXTENSION DES CHAMPS D'APPLICATION DE LA SECURITE SOCIALE

IV.1.1. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES PRINCIPAUX ACQUIS

L'objectif visé dans ce cadre consiste à contribuer à assurer une meilleure couverture démographique, géographique, quantitative et qualitative des prestations.

Les activités dans ce sens ont pour objectifs de : (i) renforcer les capacités de gestion des institutions et assurer leur extension géographique ; (ii) étendre les prestations des institutions de sécurité sociale par l'introduction de nouvelles branches et la couverture de nouvelles catégories de personnes ; (iii) développer les ressources des services de la tutelle.

La mise en place de mécanismes de prise en charge des risques sociaux dans les secteurs agricole, industriel et commercial ainsi qu'au profit des catégories non salariées de certaines professions et des Maliens de l'étranger sera prise en compte dans l'atteinte de cet objectif.

Dans ce cadre d'importantes actions ont été menées surtout au sein de la Caisse des Retraites et de l'Institut National de Prévoyance Sociale.

1) Dans le domaine du renforcement des capacités de gestion des institutions et de leur extension géographique, les principales mesures et réalisations sont:

- **De façon générale :**
 - la poursuite de l'amélioration de la qualité des prestations et de la régularité de leur service,
 - la déconcentration de certaines activités des institutions de sécurité sociale,
 - la connexion entre les sièges de la CRM et de l'INPS et les Directions régionales et certains centres secondaires,
 - la mensualisation des pensions de retraite,
 - l'intensification de la sensibilisation sur la protection sociale.
- **Au niveau de la CRM :**
 - Le rapprochement de la Caisse des Retraites du Mali des retraités par poursuite de la création de centres secondaires de paiement au niveau des cercles,
 - La mise en œuvre du plan de développement informatique,
 - La réalisation et la restitution des études actuarielles,
 - L'élaboration d'un nouveau code des pensions par la CRM et qui prend en compte le régime de la capitalisation pour les fonctionnaires,
 - Le transfert des compétences du trésor à la CRM.
- **Au niveau de l'INPS :**
 - Le recensement et le nettoyage des fichiers des cotisants et bénéficiaires,

- La poursuite de la mise en œuvre du plan de développement informatique,
- La réalisation et la restitution des études actuarielles,
- La poursuite de l'amélioration et de la diversification des recettes.

2) Dans le domaine de l'extension des prestations des institutions de sécurité sociale :

- L'adoption des textes instituant l'AMO au profit des fonctionnaires, travailleurs salariés et parlementaires,
- La réalisation de l'étude sur la mise en place d'un régime d'accident du travail et maladies professionnelles au profit des fonctionnaires (civils et militaires) et parlementaires,
- L'instauration de l'assurance volontaire à l'INPS au profit des catégories non salariées des professions commerciales, artisanales, agricoles et des indépendants,
- La réalisation d'une étude de base sur le régime de protection sociale du monde agricole,
- La réalisation d'une étude de faisabilité du FONARCA pour couvrir les risques naturels liés au secteur agricole.

3) s'agissant des services de la tutelle :

- L'organisation de séances de formation sur la protection sociale au profit des agents des différents services,
- la participation de certains cadres à des stages de perfectionnement sur la sécurité sociale à l'étranger,
- La réalisation d'études et l'élaboration des différents textes relatifs aux nouveaux régimes de sécurité sociale et d'aide et d'action sociales (AMO, RAMED, FONARCA).

Les limites dans la mise en œuvre de ces différentes activités ont concerné :

➤ **Au niveau de l'INPS :**

- Le non respect du ratio CIPRES concernant le taux de couverture des dépenses techniques qui doit être supérieur ou égal à 65% selon la CIPRES, alors que ce taux est de 51,82 % à l'INPS en 2008,
- Le non respect du ratio CIPRES relatif aux charges de fonctionnement rapportées aux produits techniques qui traduit les efforts de maîtrise des charges et qui doit être inférieur ou égal à 15% selon la CIPRES alors que ce taux est de 16,41% à l'INPS,
- Les difficultés de recouvrement des arriérés de cotisations de certains grands cotisants (CMDT, SOTELMA, HUICOMA),
- La lenteur de la procédure de passation des marchés.

➤ **Au niveau de la CRM :**

- La faiblesse de l'organisation structurelle (y compris les textes liés aux pensions),
- La non couverture des risques chômage, maladie, Accidents du Travail et Maladies Professionnelles et Maternité,
- Le financement des régimes de pension.

➤ **Au niveau de la tutelle :**

- La faiblesse et le retard dans la mobilisation des ressources financières,
- La non opérationnalisation de l'AMO, du RAMED due au retard accusé dans l'adoption des textes,
- La faiblesse de la couverture sociale en faveur des familles pauvres,
- La lenteur dans la mise en œuvre de la couverture sociale dans le secteur agricole et informel,
- La faible qualification de certains agents dans les domaines de la sécurité sociale et de l'économie sociale et solidaire.

IV.1.2. RESULTATS ESCOMPTES

Dans le domaine de l'extension des champs d'application de la sécurité sociale, le PAN-EPS 2010-2014 se fixe le résultat stratégique suivant : « **Les fonctionnaires, les travailleurs salariés, les parlementaires, les retraités, les travailleurs des secteurs agricole, industriel et commercial ainsi que les catégories non salariées de certaines professions et des Maliens de l'extérieur bénéficient de la couverture des risques sociaux** ».

Pour atteindre ce résultat stratégique, trois (03) effets sont identifiés:

Effet 1.1: Les Institutions de sécurité sociale sont renforcées et offrent des prestations de qualité aux populations.

- **Extrant 1.1.1** : Les paramètres techniques de l'AMO sont évalués et rectifiés.
- **Extrant 1.1.2** : Les plans de développement informatique de la CANAM et de la CRM sont élaborés et mis en œuvre.
- **Extrant 1.1.3** : L'INPS dispose d'une commission de contrôle des liquidations fonctionnelle.
- **Extrant 1.1.4** : Les institutions de sécurité sociale disposent d'outils de gestion performants
- **Extrant 1.1.5**: Les structures déconcentrées des organismes de sécurité sociale sont opérationnelles dans toutes les régions et les cercles.
- **Extrant 1.1.6** : Les conditions de travail et de sécurité des travailleurs sont améliorées au sein des entreprises.
- **Extrant 1.1.7** : La gestion et la déconcentration des institutions de sécurité sociale sont améliorées.

Effet 1.2: Les fonctionnaires, les travailleurs salariés, les parlementaires et les retraités ainsi que les maliens de l'extérieur bénéficient de la couverture des prestations de sécurité sociale.

- **Extrant 1.2.1** : Les prestations de l'assurance maladie obligatoire sont disponibles
- **Extrant 1.2.2** : Les régimes de retraite complémentaire par capitalisation et de la branche des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles sont disponibles à la CRM.
- **Extrant 1.2.3** : Le Fonds National des Risques et Calamités Agricoles (FONARCA) est fonctionnel.
- **Extrant 1.2.4** : La couverture des risques sociaux est assurée pour les maliens de l'extérieur.
- **Extrant 1.2.5** : Les conditions de mise en place de la branche assurance chômage sont déterminées.

Effet 1.3: Les populations sont couvertes en prestations de qualité de sécurité sociale

- **Extrant 1.3.1** : Les régimes traditionnels de sécurité sociale sont opérationnels pour les populations du monde rural.
- **Extrant 1.3.2**: Les prestations servies par les institutions de sécurité sociale sont conformes aux normes et acceptées par les usagers.
- **Extrant 1.3.3** Un plan de communication par organisme de sécurité sociale est élaboré et mis en œuvre.
- **Extrant 1.3.4** : Les nouveaux dispositifs de sécurité sociale assurent l'adhésion de la société civile, des fonctionnaires, des travailleurs salariés, des travailleurs du monde agricole et des secteurs informel, industriel et artisanal
- **Extrant 1.3.5** : Les données statistiques sur la sécurité sociale au Mali sont plus fiables et régulièrement actualisées.

IV.2. LE DEVELOPPEMENT DE L'AIDE ET DE L'ACTION SOCIALES

IV.2.1. RAPPEL DU CONTEXTE

Le PRODESSII adopté par le Gouvernement en 2005 a pour objectif principal de contribuer à assurer le bien-être des populations en réduisant les principales sources de détresse et d'instabilité sociales en vue d'un développement humain durable.

Les défis dans ce secteur sont nombreux et se traduisent par les problématiques principales suivantes : La prise en charge efficace des personnes et catégories sociales en situation difficile : Il s'agit notamment des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes indigentes, des femmes et enfants en situation difficile, des personnes victimes de fléaux sociaux (alcoolisme, prostitution, tabagisme, VIH/SIDA) et catastrophes naturelles ou sociales (inondations, sécheresse, incendies, épidémies famines, guerres et conflits sociaux divers, rapatriements forcés).

L'étude sur les filets sociaux de sécurité menée au Mali en 2010 avec le concours de la Banque Mondiale a par ailleurs montré, que malgré la grande pauvreté la taille et l'étendue des filets sociaux de sécurité sont insignifiantes. Elle a par ailleurs fait allusion à la faiblesse du cadre institutionnel qui a donné lieu à des actions fragmentées et à des missions qui se chevauchent. Elle estime que l'actuel système de filets sociaux de sécurité (FSSS) n'est pas suffisant pour constituer une réponse appropriée à la pauvreté et à la vulnérabilité et que peu d'investissements sont effectués pour mesurer l'impact réel des mesures d'assistance sociale.

D'après la même étude, les ressources allouées aux filets sociaux restent limitées (environ 0,6 % du PIB en 2008, en excluant les subventions globales des prix alimentaires) et dépendent fortement de financements extérieurs, alors que plus de la moitié de la population malienne étant pauvre, le coût financier pour combler l'écart de pauvreté serait de l'ordre de 4,8 à 5,6 % du PIB.

La réalisation des objectifs du CSLP II dans ce secteur devrait se traduire par :

- Une solidarité accrue en faveur des couches les plus démunies et défavorisées,
- Une meilleure couverture de l'ensemble de la population en matière de protection sociale,
- Un meilleur accès des plus démunis aux services sociaux de base et aux micros finances,
- La mobilisation sociale et la promotion de la santé communautaire.

Dans le domaine du renforcement de la protection sociale il faut noter :

- la faible couverture de certaines catégories de population par l'ensemble des dispositifs de sécurité sociale (personnes âgées, personnes handicapées, enfants et femmes en situation difficile...),
- la faiblesse du dispositif législatif pour la gestion du secours etc.

Ce plan d'action de l'extension de la protection sociale va définir un cadre commun au développement des différents instruments de la protection sociale : assurance sociale, services sociaux...

Dans un contexte de taux de pauvreté élevé, une des priorités doit porter sur la composante « filets sociaux » (transferts non contributifs).

Aussi, en situation de ressources financières limitées, des synergies et économies d'échelle doivent être promues entre services sociaux et autres politiques sociales (nourriture, santé, éducation, emploi, logement, hygiène et assainissement, l'accès au crédit, etc.)

En cela, le présent Plan d'action est un programme de partage équitable des efforts et de justice sociale d'où toute sa dimension de lutte effective contre la pauvreté.

IV.2.2. RESULTATS ESCOMPTEES

Le résultat stratégique ci-après a été retenu pour la mise en œuvre de cet axe stratégique : « **La pauvreté est réduite parmi les populations les plus démunies et leur accès aux services sociaux de base est amélioré de façon durable** ».

Pour ce faire, les efforts doivent contribuer à améliorer les indicateurs ci-après :

- Pourcentage de la population (hommes et femmes) souffrant de la faim de 58% à 50%,
- Incidence de la pauvreté monétaire de la population globale 47,4% (ELIM 2006) à 32%,
- Taux d'accès aux centres de santé dans un rayon de 5 km de 53% à 60%,
- Taux de couverture de micro crédit 34% à 50%,
- Profondeur de la pauvreté de 16,7%(ELIM 2006) à 8%,
- Pourcentage de la population affectée par l'extrême pauvreté de 8% (ELIM 2006) à 4%.

Pour atteindre ce résultat stratégique, les effets et les extrants sont les suivants :

Effet 2.1 : Les programmes de transferts sociaux aux personnes pauvres et vulnérables notamment les femmes seules chargées de famille sont améliorés.

- **Extrant 2.1.1** : Un programme de transfert monétaire public est mis en place en faveur des ménages les plus démunis.
- **Extrant 2.1.2** : Les populations démunies bénéficient des programmes de Haute Intensité de Main d'Œuvre (emplois offerts aux pauvres en dessous du prix du marché).
- **Extrant 2.1.3** : L'accès des populations les plus pauvres au micro crédit a augmenté.
- **Extrant 2.1.4** : Les communautés et associations des zones vulnérables bénéficient des activités génératrices de revenu AGR.
- **Extrant 2.1.5** : Un système efficace en faveur des transferts privés monétaires est développé et favorise l'épanouissement des familles.
- **Extrant 2.1.6** : Les collectivités locales se sont davantage appropriées de l'organisation de la solidarité et participent au financement.

Effet 2.2 : Les capacités des ménages démunis à augmenter leurs revenus sont améliorées

- **Extrant 2.2.1** : La couverture des services de micro-finance augmente de 34 à 50%.
- **Extrant 2.2.2** : Les communautés et associations des zones vulnérables bénéficient des AGR
- **Extrant 2.2.3** : Les capacités de production des ménages agricoles démunis augmentent.

Effet 2.3 : La sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations démunies est améliorée

- **Extrant 2.3.1** : Les programmes de distribution alimentaire sont améliorés.
- **Extrant 2.3.2** : La prise en charge nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans malnutris et des femmes enceintes est améliorée.
- **Extrant 2.3.3** : Les banques de céréales sont rendues disponibles pour toutes les populations pauvres des zones de vulnérabilité alimentaires.

Effet 2.4 : L'accès des populations démunies au service de santé, éducation et aux logements sociaux est améliorée en tenant compte de l'équité genre

- **Extrant 2.4.1** : Les infrastructures de cantines scolaires sont réhabilitées et mieux équipées
- **Extrant 2.4.2** : L'efficacité des cantines scolaires est renforcée dans les zones défavorisées.
- **Extrant 2.4.3** : La gratuité des frais scolaires est offerte aux groupes les plus vulnérables et particulièrement les filles.
- **Extrant 2.4.4** : La gratuité des soins de base est effective pour les groupes vulnérables.
- **Extrant 2.4.5** : La prise en charge des OEV est renforcée.
- **Extrant 2.4.6** : L'assistance aux élèves démunis du secondaire est assurée.

IV.3. LE DEVELOPPEMENT DE LA MUTUALITE ET AUTRES ORGANISATIONS BASEES SUR LA SOLIDARITE

IV.3.1. RAPPEL DU CONTEXTE

La déclaration de politique nationale de protection sociale au Mali fait du développement de la mutualité et des autres organisations basées sur la solidarité, un axe privilégié d'interventions pour favoriser l'accès du plus grand nombre de maliens à une couverture des risques sociaux. Aussi le Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social à travers ces deux programmes de mise en œuvre (PRODESS I et II), a toujours consacré un volet à la promotion des mutuelles, particulièrement les mutuelles de santé.

Les efforts conjugués des pouvoirs publics, des partenaires et de la société civile ont permis d'aboutir en décembre 2009 aux résultats figurant au tableau N°8 ci-dessous. Il ressort de ce tableau qu'en décembre 2009, il y avait 128 mutuelles réparties de façon très inégale sur le territoire. Le District de Bamako avec 42 mutuelles regroupe un peu plus du tiers du total suivi des régions de Sikasso et de Ségou qui regroupent également plus d'un tiers alors que la région Kidal n'a pas encore de mutuelle.

Tableau n°8 : Situation des mutuelles au Mali en 20 09

Région	Nombre de mutuelles	Nombre d'adhérents	Nombre de bénéficiaire
District de Bamako	42	66 206	259 944
Kayes	11	6 111	32 019
Koulikoro	6	6 497	8 994
Sikasso	27	10 093	30 414
Ségou	22	8 106	23 930
Mopti	9	3 044	9 110
Tombouctou	3	840	2 720
Gao	8	3 389	8 365
Kidal	0	0	0
TOTAL	128	104 986	375 496

Source : Rapport annuel 2009 de la DNPSES

Les 128 mutuelles comptaient 104 986 adhérents totalisant 375 496 bénéficiaires soit un taux de couverture de 2,8% toutes prestations confondues. Si bon nombre des mutuelles de Bamako et des capitales régionales sont interprofessionnelles, c'est-à-dire regroupant des catégories socio professionnelles différentes, la majorité des mutuelles se trouvent en milieu rural et regroupent essentiellement des paysans.

Tableau n°9 : Répartition des mutuelles par prestation

Types de prestation	Nombre de mutuelles	Nombre d'adhérents	Nombre de bénéficiaires
<i>Santé/Mixte avec santé</i>	120	85 819	283 835
<i>Retraite et décès</i>	8	19 167	91 661
TOTAL	128	104 986	375 496

Source : Rapport annuel 2009 de la DNPSES

Les prestations santé ne couvraient que 283 835 personnes soit 2,1% de la population du pays, traduisant ainsi la faiblesse du nombre des adhérents.

IV.3.2. RESULTATS ESCOMPTEES

La mise en œuvre de cet axe, se fera dans le souci d'atteindre le résultat stratégique suivant : « **Les populations non couvertes par les régimes obligatoires de protection sociale bénéficient d'une couverture sociale de base par les mutuelles et organisations assimilées** ».

Ainsi d'ici l'horizon 2015, l'atteinte de ce résultat sera apprécié à travers les indicateurs ci-après :

- atteindre un taux global d'utilisation des services de santé de 0,5 ;
- atteindre un taux d'utilisation des services de santé de 0,6 pour les populations couvertes par les les mutuelles de santé.

Pour atteindre ce résultat stratégique, le PAN-EPS 2010-2014 envisage de produire 3 effets à travers les extrants ci-après :

Effet 3.1 : Les populations non couvertes par les régimes obligatoires de protection sociale ont accès à la couverture des risques sociaux par les mutuelles et organisations assimilées

- **Extrant 3.1.1** : Une cartographie des mutuelles et organisations assimilées est élaborée.
- **Extrant 3.1.2** : Les mutuelles a et organisations assimilées sont fonctionnelles sur l'ensemble du territoire.

- **Extrant 3.1.3** : Les dispositifs d'amélioration de la capacité contributive des populations sont mis en place
- **Extrant 3.1.4** : Les mécanismes de concertation sont en place pour améliorer la qualité des services des établissements de soins

Effet 3.2 : Les populations sont sensibilisées et adhèrent aux mutuelles et organisations assimilées

- **Extrant 3.2.1** : Les ménages sont sensibilisés sur les avantages des mutuelles et organisations assimilées.
- **Extrant 3.2.2** : Les adhérents aux mutuelles et organisations assimilées sont fidélisés.

Effet 3.3 : Les mutuelles et organisations assimilées fonctionnent et sont gérées conformément à la réglementation en vigueur.

- **Extrant 3.3.1** : Les mutuelles, et organisations assimilées sont gérées par des professionnels.
- **Extrant 3.3.2** : Les mutuelles et organisations assimilées et les structures d'encadrement disposent des équipements et outils de gestion adéquats.
- **Extrant 3.3.3** : Les textes régissant la mutualité sont appliqués.
- **Extrant 3.3.4** : Les capacités de contrôle interne des mutuelles et organisations assimilées sont renforcées

IV.4. LE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Le quatrième axe stratégique d'intervention du plan est dédié au renforcement institutionnel. Il est transversal et prend en compte les aspects de coordination, de renforcement de capacité des structure et des personnes, de suivi évaluation, de communication et de plaidoyer ainsi que de financement.

IV.4.1. RAPPEL DU CONTEXTE

La mise en œuvre du Plan d'Actions National d'Extension de la Protection Sociale 2005-2009 s'est opérée sans une coordination efficace des actions, la structure de coordination mise en place à savoir le Conseil d'Orientation Stratégique de la Protection Sociale, n'ayant pas fonctionné à satisfaction pour diverses raisons.

En effet, les activités de suivi-évaluation du plan, dont la mise en œuvre incombaient à cette structure n'avaient pas été systématiquement planifiées et n'ont pu de ce fait être exécutées de manière satisfaisante. Pour les mêmes raisons, l'évaluation finale du plan n'a été possible que grâce à un financement exceptionnel obtenu auprès de l'UNICEF.

Une autre lacune du dernier plan était l'absence d'un plan de communication globale. Ainsi la grande majorité des acteurs interrogés au moment de son évaluation finale ignorait son existence.

Au sein des institutions de sécurité sociale, de gros efforts ont été faits dans le cadre de la déconcentration et de l'amélioration du cadre de travail par la réalisation de nouveaux locaux.

D'une manière générale les financements sont restés très faibles. En effet la part de la protection sociale dans le budget de l'Etat est restée très faibles en comparaison avec d'autres secteurs. Le nouveau plan devra donc mettre un accent particulier sur la recherche de ressources financières complémentaires.

IV.4.2. RESULTATS ESCOMPTEES

En matière de renforcement institutionnel le PAN-EPS 2010-2014 cherchera à atteindre le résultat ci-après :
« Les capacités de planification, de coordination, de gestion, de suivi et évaluation et de financement pour la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale sont renforcées ».

Effet 4.1 : Un cadre de concertation, d'information et de suivi évaluation de la PN et du PAN-EPS est mis en place et est fonction

- **Extrant 4.1.1** : Un dispositif permanent de coordination et de suivi évaluation de la politique de protection sociale rattaché à la Primature incluant la société civile, les PTF et les collectivités décentralisées est mise en place et est fonctionnelle.
- **Extrant 4.1.2** : La politique nationale de protection sociale et le PAN-EPS sont connus et appréciés par les populations, les acteurs et les partenaires techniques et financiers.
- **Extrant 4.1.3** : La politique de protection sociale et le PAN-EPS sont régulièrement suivis et évalués sont informées sur la politique et le plan d'actions national d'extension de la protection sociale.
- **Extrant 4.1.4** : Les services, les organisations et les structures en charge de la protection sociale sont mieux fonctionnels

Effet 4.2 : la politique nationale et le PAN-E de la protection sociale bénéficient d'un financement plus accru à travers une diversification des sources de financement

- **Extrant 4.2.1** : La part de la protection sociale dans le budget d'Etat est augmentée
- **Extrant 4.2.2** : Les collectivités décentralisées et les populations contribuent de manière régulière et adaptée au financement de la protection sociale.

V. FINANCEMENT COORDINATION ET SUIVI-EVALUATION

Contrairement au plan précédent, la mise en œuvre du PAN-EPS 2010-2014 veillera sur une plus grande maîtrise, une visibilité améliorée et une augmentation du financement, ainsi que sur une coordination et un suivi-évaluation plus efficaces, efficients et participatifs.

V.1. FINANCEMENT DU PAN-EPS 2010-2014

Le Financement global nécessaire à la mise en œuvre du PAN-EPS 2010-2014 est estimé à **Cent Vingt Quatre Milliards Quatre Cent Quatre Vingt Cinq Millions Neuf Cent Mille Francs CFA (124.485.900.000)**, soit une moyenne de Vingt Quatre Milliard Huit Cent Quatre Vingt Dix Sept Millions Cent Quatre Vingt Mille Francs CFA (24.897.180.000) par an. Ce financement se répartit entre les axes stratégiques de la manière suivante :

- Financement Total :	124.485.900.000 (100%)
- <u>Extension des champs d'application de la sécurité sociale :</u>	6.536.600.000 (5,25%)
- <u>Développement de l'aide et de l'action sociales :</u>	66.751.000.000 (53,62%)
- <u>Développement de la mutualité et autres organisations de solidarité :</u>	13.271.000.000 (10,66%)
- <u>Renforcement institutionnel :</u>	37.927.300.000 (30,46%)

Ainsi, l'axe stratégique « Développement de l'aide et de l'action sociales » concentre la plus grande part du financement avec 53,62%, suivi du renforcement institutionnel avec 30,46%.

L'Etat est le premier garant de ce financement ; son apport se fait essentiellement à travers les chapitres ordinaires du budget d'Etat et le filet social.

L'apport direct de l'Etat est secondé par les apports des coopérations bilatérale et multilatérale, il s'agit notamment de :

- L'Appui Budgétaire Sectoriel à travers le PRODESS ;
- L'Appui Budgétaire Global ;
- Les financements directs des Agences des Nations Unies (UNICEF, OMS, Banque Mondiale...)

Des efforts de plaidoyer seront faits auprès des autorités compétentes pour augmenter de manière sensible la part du budget d'Etat affectée au financement de la protection sociale afin de pouvoir concrétiser les innovations du PAN-EPS 2010-2014.

Une autre source publique privilégiée de financement de la protection sociale est constituée par les collectivités décentralisées. Plus que pour la période 2005-2009, un accent particulier sera mis sur la

stimulation de cette source par le biais d'une sensibilisation et d'un renforcement des compétences renforcés.

Au cours de cette période quinquennale, des études seront réalisées pour apprécier la faisabilité de nouvelles stratégies de recettes budgétaires, exclusivement dédiées au financement de la protection sociale, singulièrement des filets sociaux de sécurité, tant à l'échelle de la nation qu'à celle des collectivités décentralisées.

Les autres sources de financement de la protection sociale sont les ressources propres générées par les institutions de sécurité sociale et les organisations de type mutualiste et les cotisations des adhérents aux différents régimes proposés par lesdites institutions et organisations.

En tout état de cause, La mise en œuvre du Plan d'Action National d'Extension de la Protection Sociale s'inscrit dans le cadre du processus global d'intervention sociale de l'Etat, des collectivités décentralisées, de la société civile et des partenaires Techniques et Financiers. Aussi, un effort sera déployé afin que l'ensemble des apports, en espèce comme en nature, soit comptabilisé tant au moment de la planification qu'à l'heure du bilan.

V.2. LA COORDINATION ET LE SUIVI – EVALUATION DU PLAN D'ACTION

Le suivi-évaluation du Plan d'Actions National d'Extension de la protection sociale 2005-2009 n'a pas été exécuté avec toute la satisfaction attendue. En effet, l'organe qui aurait du en être la cheville ouvrière – le Conseil d'Orientation Stratégique de la Protection Sociale (COS-PS) – n'a pas pleinement fonctionné pour diverses raisons : **(i) responsabilités insuffisamment clarifiées, (ii) fonctionnement non planifié en termes d'activités et de ressources financières, (iii) timidité des prises d'initiatives, (iv) aspect transversal de la protection sociale insuffisamment pris en compte.**

Le PAN-EPS 2010-2014 entend améliorer la coordination et le suivi-évaluation par les innovations suivantes :

- La budgétisation des coûts relatifs à la mise en place et au fonctionnement des organes de coordination et de suivi-évaluation ;
- La budgétisation des activités de suivi-évaluation ;
- La réorganisation et l'ancrage au niveau de la Primature du Conseil d'Orientation Stratégique de la Protection Sociale (COS-PS) ;
- La création d'un Comité Technique de suivi-évaluation (CT-SE) du PAN-EPS, devant rendre compte au COS-PS.

Il sera procédé à une évaluation interne à mi-parcours et à une évaluation externe du PAN-EPS 2010-2014 au terme de sa mise en œuvre ; et le Conseil d'orientation Stratégique de la Protection Sociale fera le point de la mise en œuvre du PAN-EPS à l'Assemblée Nationale à mi-parcours et au terme de la période quinquennale.

Par ailleurs, des activités de coordination et de suivi-évaluation seront organisées au sein des différentes structures, organisations et programmes impliquées dans la mise en œuvre de la protection sociale. Les coûts afférents à ces activités seront imputables aux budgets respectifs des acteurs concernés.

CONCLUSION

Instrument privilégié pour la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale, du Programme de Développement Sanitaire et Social et du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, le Plan d'Actions National d'Extension de la Protection Sociale pour la période 2010-2014 contribuera, à n'en pas douter, à conforter la concrétisation, au quotidien, du Projet de Développement Economique et Social (PDES) du Président de la République.

Conçu de façon participative et concertée entre les différents acteurs des politiques sociales et selon une approche de gestion Axée sur les Résultats, il offre les meilleures chances de consacrer désormais une plus grande synergie d'actions.

Basées principalement sur les résultats des études réalisées sur la pauvreté et la problématique de la Protection Sociale par le Gouvernement du Mali en partenariat avec l'UNICEF au courant de l'année 2008, les différentes interventions retenues dans ce document militent fortement pour l'atteinte de résultats susceptibles de consacrer de plus en plus une place de choix à la protection sociale comme réponse à la recherche de meilleures conditions de vie de nos populations, surtout les plus pauvres.

En particulier, les dernières crises alimentaires, d'hydrocarbure et financière qui continuent de fragiliser les conditions de vie des populations rendent plus que jamais nécessaire la mobilisation des ressources pour la concrétisation des actions inscrites dans le présent Plan.

L'adoption d'un certain nombre d'actions et de mesures, notamment le renforcement des dispositifs de filets sociaux et la mise en place d'organes intersectoriels d'orientation et de suivi, donne désormais un caractère innovant et volontariste quant à l'extension de la protection sociale au Mali.

C'est le lieu de remercier l'ensemble des services techniques, des Partenaires techniques et Financiers ainsi que la société civile et les Collectivités Territoriales pour leur large participation au processus d'élaboration du Plan d'Actions. Les attentes quant à la contribution, sans faille, de chacun de ces acteurs à la mise en œuvre du présent plan d'actions sont grandes et il est à espérer, grâce à la synergie d'actions tant préconisée, qu'elles soient pleinement comblées.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Atelier pour la rédaction du draft du plan national d'actions 2010-2014 de Protection sociale du Mali Retraite de 12 experts nationaux du jeudi 17 au mercredi 23 décembre 2009 à Ségou Terme de référence
2. Cadre de dépenses à moyen terme 2008-2011
3. CSLP Final : Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté
4. Déclaration de politique nationale de protection sociale au Mali
5. Forum National sur la Pauvreté des enfants et la Protection Sociale au Mali 12-14 mai 2009, Bamako, Mali, Rapport final juin 2009
6. Liste des structures à visiter par le consultant dans le cadre de l'évaluation du plan d'action national d'extension de la protection sociale
7. Mémoire d'identification de projet
8. Note de synthèse, Politiques sociales : Espace fiscal et dépenses publique dans les secteurs sociaux en Afrique de l'Ouest et du Centre
9. Note de synthèse, Politiques sociales : les enfants et les DRSP en Afrique de l'Ouest et du Centre
10. Plan
11. Plan d'action de la politique Nationale d'égalité entre les Femmes et les Hommes Mali 2010-2012
12. Plan d'action national d'extension de la protection sociale au Mali 2005-2009
13. Politique et plan d'action national 2008-2012 du PNLE pour l'abandon de la pratique de l'excision au Mali
14. Politique Nationale d'Action Sociale
15. Power Point sur le Diagnostic de la Mutualité au Mali
16. Power Point sur le forum national sur la pauvreté des enfants de la Protection sociale au Mali 12 au 14 mai 2008 CICB
17. Power Point : les filets sociaux au Mali
18. Résumé de l'étude "l'impact de la hausse des prix des produits alimentaires sur la pauvreté des enfants et les réponses politiques au Mali"
19. Résumé de l'étude "Pauvreté des enfants et inégalités au Mali"
20. Résumé de l'étude sur "la protection sociale et les enfants en Afrique de l'ouest et du centre : Le cas du Mali février 2009"
21. Suggestion pour le développement du système de filets sociaux au Mali
22. Transfert de revenus et de réduction de la pauvreté au Mali, résumé du rapport final juillet 2008

ANNEXE – CADRE DES RESULTATS ET DES ACTIVITES

ANNEXE – CADRE DES RESULTATS ET DES ACTIVITES

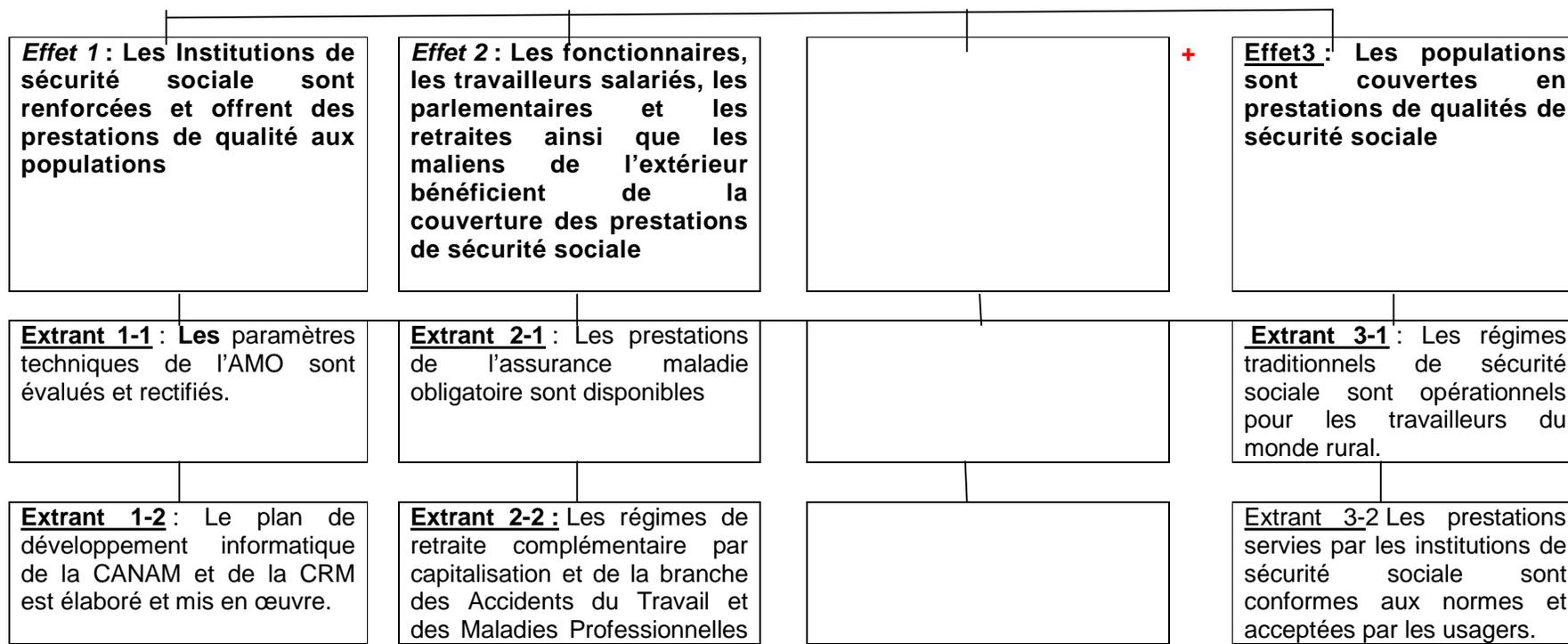
AXE PRIORITAIRE I : EXTENSION DES CHAMPS D'APPLICATION MATERIEL ET PERSONNEL DE LA SECURITE SOCIALE :

RESULTAT STRATEGIQUE : Les fonctionnaires, les travailleurs salariés, les parlementaires, les retraites, les travailleurs des secteurs agricole, industriel et commercial ainsi que les catégories non salariées de certaines professions et des Maliens de l'extérieur, bénéficient de la couverture des risques sociaux.

Effet1 : Les Institutions de sécurité sociale sont renforcées et offrent des prestations de qualité aux populations

Effet2 : Les fonctionnaires, les travailleurs salariés, les parlementaires et les retraites ainsi que les maliens de l'extérieur bénéficient de la couverture des prestations de sécurité sociale

Effet3 : Les populations sont couvertes en prestations de qualités de sécurité sociale



Extrant 1-3 : L'INPS dispose d'une commission de contrôle fonctionnelle des liquidations.

Extrant 1-4 : Les institutions de sécurité sociale disposent d'outils de gestion performants.

Extrant 1-5 : Les structures déconcentrées des organismes de sécurité sociale sont opérationnelles dans toutes les régions et les cercles.

Extrant 1-6 : Les conditions de travail et de sécurité des travailleurs sont améliorées au sein des entreprises.

Extrant 1-7 : La gestion et la déconcentration de certaines missions des institutions de sécurité sociale sont améliorées.

sont disponibles.

Extrant 2-3 : Le Fonds National des Risques et Calamités Agricoles (FONARCA) est fonctionnel.

Extrant 2-4 : La couverture des risques sociaux est assurée pour les maliens de l'extérieur

Extrant 2-5 : Les conditions de mise en place de la branche assurance chômage sont mises en place.

Extrant 2-6

Extrant 3-3 : Un plan de communication par organisme de sécurité sociale est élaboré et mis en œuvre.

Extrant 3.4 : Les nouveaux dispositifs de sécurité sociale assurent l'adhésion de la société civile, les fonctionnaires, les travailleurs salariés, le monde agricole, le secteur informel, industriel et artisanal

Extrant 3-5 : Les données statistiques sur la sécurité sociale au Mali sont mieux élaborées.

Extrant 3-6 : Un plan de communication sur la protection sociale est élaboré et mis en œuvre

**CADR
E
LOGIQ
UE :
EXTEN
SION
DES
CHAM
PS
D'APP
LICATI
ON
MATE
RIEL
ET
PERSO
NNEL
DE LA
SECUR
ITE
SOCIA
LE :**

Résultats	Indicateur (IOV)	Valeur référenc e	Valeur cible	Moyen de vérification	Hypothèses/Risques
Résultat stratégique (Impact) : Les fonctionnaires, les travailleurs salariés, les parlementaires, les retraités, les travailleurs des secteurs agricole, industriel et commercial ainsi que les catégories non salariées de certaines professions et des Maliens de l'extérieur, bénéficient de la couverture des risques sociaux.	Taux de couverture des risques sociaux par les différents mécanismes de P.S.	10%	35%	Rapport d'activités des I.S.S	Volonté politique. Disponibilité des ressources
	Nombre de branches de sécurité sociale instaurées.	4	9	Textes instituant les nouveaux régimes et branches.	
Effet 1 : Les Institutions de sécurité sociale sont renforcées et offrent des prestations de qualité aux populations	Existence d'outils de gestion fiables Nombre de structures déconcentrées opérationnelles		55	Rapports d'activités Etats financiers.	
Extrant 1-1 : Les paramètres techniques de l'AMO sont évalués et rectifiés.	Nombre d'étude actuarielle réalisée	0	1	Rapport d'étude	Disponibilité des ressources
	Nombre de paramètres revus	0	Tous les paramètres techniques	Existence de nouveaux textes sur les paramètres	- Volonté politique - Adhésion des partenaires sociaux
Activités : 1.1.1 Réaliser une étude actuarielle de l'AMO 1.1.2 Organiser une concertation nationale sur les résultats de l'étude actuarielle 1.1.3 Organiser des séances de travail avec les partenaires sociaux autour des paramètres revus. 1.1.4 Elaborer et faire adopter les projets de décret pour l'intégration des nouveaux paramètres.					

Extrant 1-2 : Le plan de développement informatique de la CANAM et de la CRM est élaboré et mis en œuvre.	Nombre de PDI élaboré et mis en œuvre.	1 (CRM)	2	Document du PDI	Disponibilité des ressources
Activités : 1.2.1. Elaborer le Plan de développement informatique de la CANAM ; 1.2.2 Elaborer le Plan de développement informatique de la CRM ; 1.2.3 Mettre en œuvre le PDI de la CANAM 1.2.4 Mettre en œuvre le PDI de la CRM					
Extrant 1-3 : L'INPS dispose d'une commission de contrôle fonctionnelle des liquidations.	Fonctionnalité de la commission de contrôle.	0	1	-Textes de création de la commission - Rapports de contrôle de la commission	
Activités : 1.3.1 Mettre en place une commission de contrôle des liquidations au sein de l'INPS ; 1.3.2 Instituer un contrôle à priori des liquidations à un niveau hiérarchique supérieur à la Direction des prestations en espèces ; 1.3.2 Matérialiser le contrôle des liquidations effectuées au niveau de la DPE par des procès verbaux de contrôle ;					
Extrant 1-4 : Les institutions de sécurité sociale disposent d'outils de gestion performants.	Existence d'outils de gestion performants			Rapports financiers certifiés. Rapports d'audit. Rapports d'activités.	La maîtrise des outils de gestion
Activités : 1.4.1 Mettre en œuvre la télé déclaration des salaires soumis à cotisation ; 1.4.2 Elaborer un manuel de procédure pour l'AMO 1.4.3 Mettre en œuvre les manuels de procédures relues de l'INPS et de la CRM ; 1.4.4 Acquérir le logiciel de gestion de l'AMO ; 1.4.5 Former les agents de la CANAM et des Organismes Gestionnaires Délégués à l'utilisation du logiciel de gestion ; 1.4.6 Mettre en place des supports de gestion adaptés					

Extrant 1-5 : Les structures déconcentrées des organismes de sécurité sociale sont opérationnelles dans toutes les régions et les cercles.	Nombre de structures construites et opérationnelles	Disponible	55	- P.V de réception - Rapports d'activité	Disponibilité des ressources
<u>Activités :</u> 1.5.1 Construire et équiper les Centres de paiement de l'INPS et de la CRM dans tous les cercles du Mali ; 1.5.2 Rendre opérationnelle les Centres de paiement					
Extrant1- 6 : Les conditions de travail et de sécurité des travailleurs sont améliorées au sein des entreprises	Nombre d'enquêtes menées	60	100	Rapports d'enquête	Disponibilité des ressources
1.6.1 Mener des enquêtes sur les conditions de travail, de sécurité au sein des entreprises 1.6.2 Organiser des ateliers de restitutions des enquêtes sur les conditions de travail ;					
Extrant1- 7 : La gestion et la déconcentration de certaines missions des institutions de sécurité sociale sont améliorées.	- Missions déconcentrées. - Nombre de missions déconcentrées		Immatriculation Enrôlement Missions de prévention à l'INPS Allocations familiales	Rapport d'activités des structures déconcentrées.	
<u>Activités :</u> 1.7.1 Réaliser les opérations de pré-immatriculations au niveau des structures déconcentrées de l'INPS et de la CRM; 1.7.2 Editer les bulletins et les états de paiement au niveau des structures déconcentrées de la CRM ; 1.7.3 Déconcentrer les activités de prévention des ATMP au niveau des structures régionales des ISS ; 1.7.4 Procéder à la déconcentration des activités de gestion des allocations familiales vers les centres secondaires du District l'INPS.					

Effet 2 : Les fonctionnaires, les travailleurs salariés, les parlementaires et les retraites ainsi que les maliens de l'extérieur bénéficient de la couverture des prestations de sécurité sociale	Nombre de nouveaux régimes/branches mis en place	4 (PF, ATMP, Retraites, Invalidité)	9 (PF, ATMP, Retraites, Invalidité, AMO, Capitalisation, risques agricoles, chômage, risques sociaux des maliens de l'extérieur)	Textes de création Rapports d'activités	Volonté politique Disponibilité des ressources Adhésion des partenaires sociaux et des populations.
Extrant 2-1 : Les prestations de l'assurance maladie obligatoire sont disponibles	Disponibilité du siège Fonctionnalité de la CANAM Pourcentage des bénéficiaires de l'AMO sur population total.	0	1 en 2010. 25% des bénéficiaires de l'AMO	Rapport d'activités Disponibilité des cartes d'assurés de l'AMO. Rapports d'activités des organismes de gestion	Disponibilité des ressources. Mise en place et fonctionnalité de la CANAM
<p>Activités :</p> <p>2.1.1 Construire le siège de la CANAM ;</p> <p>2.1.2 Equiper le siège de la CANAM de logistique, de matériels informatiques et de mobilier de bureau ;</p> <p>2.1.3 Recruter et former le personnel de la CANAM ;</p> <p>2.1.4 Tenir les réunions statutaires des organes de la CANAM</p> <p>2.1.5 Procéder au prélèvement des cotisations des assurés de l'AMO ;</p> <p>2.1.6 Procéder à la signature des conventions entre la CANAM et les prestataires ;</p> <p>2.1.7 Servir les prestations liées à l'AMO au niveau des structures conventionnées.</p> <p>2.1.8 Mettre en place un tableau de bord sur la fréquentation des structures conventionnées par les assurés de l'AMO</p>					
Extrant 2-2 : Les régimes de retraite complémentaire par capitalisation et de la branche des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles sont disponibles	Nombre de fonctionnaires civils et parlementaires couverts contre les risques	0	. 100% des fonctionnaires et des parlementaires.	Rapports d'activités de la CRM	Volonté politique. Adoption des projets de textes instituant ces deux régimes

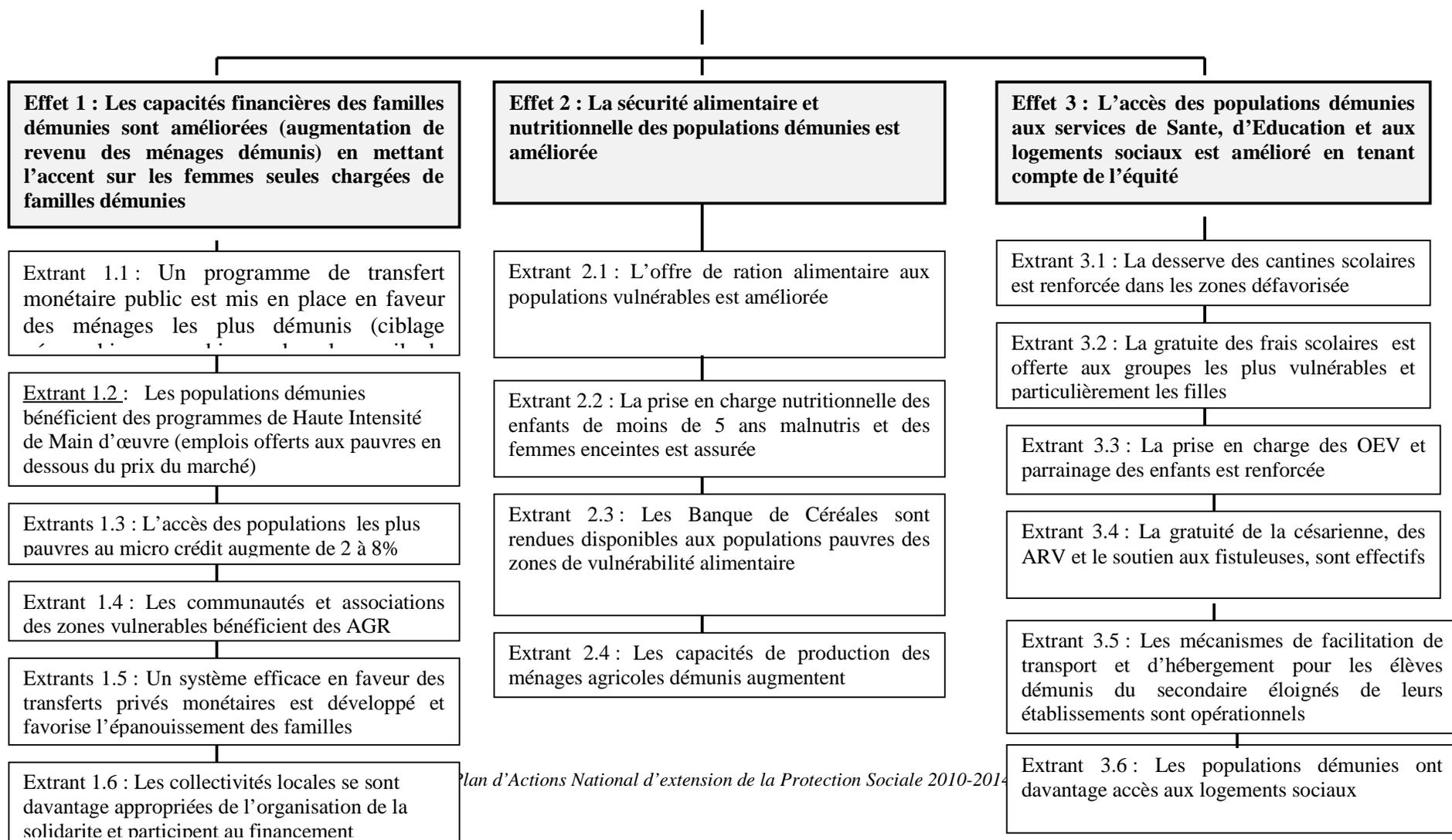
	professionnels. Nombre de fonctionnaires civils, militaires et parlementaires couverts par le régime de retraite complémentaire par capitalisation.			100% des fonctionnaires civils, militaires et parlementaire.		
<u>Activités :</u> 2.2.1 : Faire adopter les projets de texte instituant les ATMP et la retraite par capitalisation 2.2.2 : Servir les prestations de la branche des ATMP ; 2.2.3 : Servir les prestations de la retraite par capitalisation						
Extrant 2-3 : Le Fonds National des Risques et Calamités Agricoles (FONARCA) est fonctionnel.	Existence et Fonctionnalité du FONARCA.	0		100% des entreprises agricoles enregistrées	Rapports d'activités du FONARCA	Disponibilité des ressources Volonté politique
<u>Activités :</u> 2.3.1 Créer le FONARCA 2.3.2 Doter le FONARCA d'un siège, du personnel adéquat, des logistiques et équipements nécessaires. 2.3.3 Tenir les réunions statutaires des organes du FONARCA.						
Extrant 2-4 : La couverture des risques sociaux est assurée pour les maliens de l'étranger	Pourcentage de maliens de l'étranger couvert.	Non disponible		50% de	Rapports d'activité de l'organisme de gestion.	Volonté politique Disponibilité des ressources financières.
<u>Activités :</u> 2.4.1 Faire les études de faisabilité pour la couverture des risques sociaux des maliens de l'étranger ; 2.4.2 Elaborer les projets de textes instituant le mécanisme de couverture des risques sociaux des maliens de l'étranger.						

Extrant 2-5 : Les conditions de mise en place de la branche assurance chômage sont mises en place.	. Nombre d'études réalisées	0	3	Rapports des études	Disponibilité des ressources. Volonté politique
<p>Activités :</p> <p>2.5.1 Faire les études de faisabilité sur la mise en place de la branche chômage.</p> <p>2.5.2 Elaborer et adopter les textes législatifs et réglementaires instituant la branche chômage</p>					
Effet 3 : Les populations sont couvertes en prestations de qualités de sécurité sociale	Pourcentage de la population couverte	10%	35%	Rapports d'activités des organismes de gestion.	Disponibilité des ressources Volonté politique Adhésion des partenaires sociaux et des populations.
Extrant 3-1 : Les régimes traditionnels de sécurité sociale sont opérationnels pour les travailleurs du monde rural.	Disponibilité des textes. Fonctionnalité de l'organisme de gestion du régime.	0	15% des agriculteurs du Mali.	Rapport d'activités de l'organisme de gestion.	Disponibilité des ressources Volonté politique.
<p>Activité :</p> <p>3.1.1 Faire les études de faisabilité sur la mise en place du régime agricole ;</p> <p>3.1.2 Elaborer et faire adopter les textes instituant le régime agricole ;</p> <p>3.1.3 Mettre en place l'organisme de gestion du régime agricole.</p>					
Extrant 3- 2 : Les prestations servies par les institutions de sécurité sociale sont conformes aux normes et acceptées par les usagers.	Nombre de nouvelles immatriculations Nombre de nouveaux adhérents à l'assurance volontaire de l'INPS.	Disponibl e	1000	Rapport de missions de contrôle et d'enquête. Rapports d'activités de l'INPS.	
<p>Activités :</p> <p>3.2.1 Mener des enquêtes de satisfaction auprès des usagers</p> <p>3.2.3 Mener des activités d'information et de sensibilisation sur la passerelle entre l'AMO et l'assurance volontaire de l'INPS ;</p> <p>3.2.4 : Organiser des missions de suivi contrôle des I.S.S ;</p>					

3.2.5 Restituer les résultats des enquêtes aux I.S.S ; 3.2.6 Organiser des concertations avec les usagers des I.S.S.					
Extrant 3-3 : Un plan de communication par organisme de sécurité sociale est élaboré et mis en œuvre.	Nombre de plan de communication élaboré et mis en œuvre	0	3 (INPS, CRM, CANAM)	Document de plan de communication. Rapport d'activités	Disponibilité des ressources
Activité : 3.3.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour l'INPS ; 3.3.2 Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour la CRM 3.3.3 Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour la CANAM.					
Extrant 3.4 : Les nouveaux dispositifs de sécurité sociale assurent l'adhésion de la société civile, les fonctionnaires, les travailleurs salariés, le monde agricole, le secteur informel, industriel et artisanal	Nombre d'entreprises supervisées. Pourcentage d'entreprises respectant les normes de sécurité.		100 90%	Rapports d'enquête Rapports d'études	Disponibilité des ressources
Activités : 3.4.1 Mener des enquêtes sur les conditions de travail, de sécurité au sein des entreprises 3.4.2 Organiser des ateliers de restitutions des enquêtes sur les conditions de travail ;					
Extrant 3-5 : Les données statistiques sur la sécurité sociale au Mali sont mieux élaborées.	Disponibilité d'un système d'information fiable	0	1	Rapport d'analyse des données statistiques	Disponibilité des données
Activités : 4.5.1 Elaborer et valider les supports de collecte de données statistiques 4.5.2 Disséminer les supports de collecte de données statistiques 4.5.3 Acquérir un logiciel de traitement et d'analyse des données					
Extrant 3-6 : Un plan de communication sur la protection sociale est élaboré et mis en œuvre					
3.6.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour la Protection Sociale 3.6.2 Mettre en œuvre le plan de communication sur la Protection Sociale.					

MATRICE DE RESULTAT STRATEGIQUE 2

Résultat Stratégique 2 (Impact) :
La pauvreté est réduite parmi les populations les plus démunies et leur accès aux services sociaux de base est améliorée de façon durable



Matrice des activités Axe 2 (Excel)

ANNEXE2 :

Annexe 1 : Equipe des Experts pour la Rédaction du draft du Plan

Les personnes dont les suivent ont assuré la rédaction du draft du Plan d'Action lors de l'atelier de organisé à Ségou du 18 au 23 Décembre 2009. Il s'agit de :

No	Noms et Prénoms	Structure	Adresse mail
1.	Bagayoko Hamidou	Directeur National Adjoint de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire	hamibag@yahoo.fr
2.	Barry Adama	Expert en Développement Humain Durable Cellule Technique /CSLP	baryadma@yahoo.fr
3.	Bengaly Bakary	Chef de Division, Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire de Ségou	bakarybeng@yahoo.fr
4.	Diagne Youssouf	Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire	youssoufdiagne@yahoo.fr
5.	Diallo Bréhima S.	UNICEF/Bamako	bdiallo@unicef.org
6.	Diallo Modibo	Directeur National Adjoint du Développement Social	dialomodibo@yahoo.fr
7.	Diarra Mamadou Lamine	Institut National de Prévoyance Sociale NPS	mlamine.diarra@yahoo.fr
8.	Doumbia Aissatou	UNICEF/Bamako	adoumbia@unicef.org
9.	Guindo Mady	Chargé de Programme, Direction Nationale du Développement Social	maitritoma@yahoo.fr
10.	Haidara Moctar	Direction Nationale de l'Education de Base	haidaramoctar57@yahoo.fr
11.	Kone Ichaka	Caisse des Retraites du Mali	isaackone2002@yahoo.fr
12.	Ndamobissi Robert	UNICEF/Bamako	rndamobissi@unicef.org
13.	Ouattara Aliou	Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire	aliououattara@hotmail.com
14.	Sire Xavier R.	UNICEF/New York	xrsire@unicef.org
15.	Tall Fatimata Wagué	Direction Régionale de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille	fatimatawague@yahoo.fr
16.	Togo Ankoundio Luc	Directeur National de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire	dnpSES@yahoo.fr
17.	Touré Abdou	Cellule de Planification et de Statistiques Secteur Santé, Développement Social, Promotion de la Femme	toureabdou14@yahoo.fr
18.	Touré Cheickna	Directeur Adjoint, Union Technique de la Mutualité Malienne UTM	utm@afribone.nrt.ml
19.	Traoré Sériba	Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire	seribabakary@live.fr
20.	Wagué Mahamadou	Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté	tchafuswague@yahoo.fr

Annexe 2 : Décision portant création du groupe de travail inter sectoriel

Annexe 3 :